CONVENTION CADRE 2026
PETITES VILLES DE DEMAIN

DE BERRE L'ETANG

ENTRE

LA COMMUNE DE BERRE L'ETANG,
Sise Hôtel de Ville Place Jean Moulin BP 30221 13138 Berre l'Etang Cedex,
Représentée par Monsieur Mario MARTINET, Maire de BERRE L'ETANG, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du ,
Ci-après désignée par « **la Commune** »

La Métropole Aix-Marseille-Provence
Sise ayant son siège au 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille,
Représentée par son Président ou son représentant, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du ,
Ci-après désignée par « **la Métropole** »,

D'une part,

ET

L'État,
Représenté par le Préfet des Bouches-du-Rhône,
Ci-après désigné par « **l'État** » ;

La Caisse des Dépôts et Consignations,
Établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Olivier CAMAU, Directeur régional adjoint Provence Alpes Côte d'Azur de la Banque des Territoires.
Ci-après dénommée « **la Caisse des Dépôts** »

Le Département des Bouches-du-Rhône,
Représenté par sa Présidente Martine Vassal,
Ci-après dénommé « **le Département** »

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône,
Organisme d'intérêt public issu de la Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, pour la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans les territoires.
Représenté par son Président,
Ci-après dénommé « **le CAUE 13** »,

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

La Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Représentée par son Président
Ci-après dénommée « **la CMAR PACA** »,

La Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence,
Représentée par son Président,
Ci-après dénommée « **la CCIAMP** »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La Commune de Berre l'Etang a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 19 juillet 2021.

A ce titre, une première convention-cadre a été signée en 2023 par l'ensemble des parties, pour une période s'achevant au 31 mars 2026, conformément au cadre national en vigueur.

En juin 2025, à l'occasion des Assises de l'association des Petites Villes de France, organisées à Saint-Rémy-de-Provence, le Premier Ministre a annoncé la prolongation du programme jusqu'au 31 décembre 2026, dans l'attente d'arbitrages complémentaires relatifs à sa poursuite au-delà de cette date.

Suite à l'adoption de la loi de finance 2026, le Directeur Général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a invité par courrier en date du 20 février 2026, les Préfets de départements, délégués territoriaux de l'ANCT, à prolonger les engagements contractuels jusqu'au 31 décembre 2026.

Compte tenu du calendrier électoral, il n'a pas été matériellement possible de formaliser cette prolongation par voie d'avenant avant le terme des conventions en vigueur.

Dès lors, afin d'assurer la continuité du programme sur le territoire et de prendre en compte les orientations arrêtées au niveau national, notamment la prorogation du financement des postes de chef de projet, les partenaires ont convenu de conclure une nouvelle convention pour couvrir l'année 2026.

Celle-ci a pour objet de renouveler l'engagement des signataires dans la continuité des orientations stratégiques et des objectifs déjà définis. Elle ne remet pas en cause l'économie générale du projet de territoire ni les engagements précédemment souscrits par les partenaires.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Article 2 – Les ambitions du territoire

La Commune de Berre l'Etang compte 13 500 habitants. Elle est le chef-lieu d'un canton représentant près de 70 000 habitants. Elle est bordée sur ses limites Sud et Ouest par l'Etang de Berre, qui offre à la Commune le plus grand linéaire côtier de l'Etang.

Le village de pêcheurs et d'agriculteurs qu'était Berre l'Etang au début du XXème siècle s'est radicalement transformé jusqu'à aujourd'hui sous le fait de multiples opérations d'aménagement du territoire.
Le premier aménagement commença par l'installation en 1919 d'une base aéronavale accueillant jusqu'à 2000 marins. Ce village de pêcheurs s'est ensuite développé autour de l'industrie avec l'implantation de la raffinerie de pétrole en 1929 à laquelle s'adosseront de nombreuses activités pétrochimiques, dans un développement continu jusqu'à la première décennie du XXIème siècle.
La Commune s'est ensuite développée autour de l'agriculture, avec l'installation massive dans les années 60-70 d'une agriculture sous serres portée par les maraîchers issus notamment de la plaine de l'Huveaune ou d'Afrique du Nord. Aujourd'hui l'agriculture à Berre l'Etang connaît un nouvel essor, avec l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs souhaitant développer des pratiques plus écologiques.

Les difficultés qui affectent aujourd'hui le territoire (déprise agricole, industrielle et commerciale, dégradation de l'habitat, recomposition de la carte des services publics...) sont encore très présentes. Néanmoins, la Commune connaît un très fort potentiel d'attractivité, même si son développement est limité par de multiples contraintes. Berre l'Etang présente un littoral exceptionnel et attractif, mais il est encore peu exploité.

À l'échelle du centre-ville la Commune de Berre l'Etang est constituée de différentes polarités. Les espaces publics y sont qualitatifs. Même si la voiture est encore omniprésente, il existe un fort potentiel en termes de mobilité douce. Enfin, les équipements rayonnent à l'échelle du bassin de vie et plus spécifiquement les équipements sportifs.

Pour ces raisons le projet de territoire repose sur quatre axes stratégiques et deux axes transversaux :

1. Affirmer une identité littorale et nautique ;
2. Favoriser la mise en réseau des espaces publics ;
3. Développer de nouvelles activités « endogènes » ;
4. Renouer avec une intensité urbaine respectueuse de l'identité du centre ancien ;
5. Construire avec le plus grand nombre ;
6. Construire une évaluation à deux échelles.

Article 3 – Les axes stratégiques du projet de territoire

La présente convention vise l'accompagnement du projet de territoire de la Commune, construit en cohérence avec les finalités du programme Petites villes de demain, autour des axes stratégiques suivants :

- **Axe stratégique 1 : Affirmer une identité littorale et nautique**

Malgré sa situation exceptionnelle et des aménagements très attractifs en bord d'étang (port, promenade, piscine, plage de Champigny), le territoire de Berre l'Etang reste peu tourné vers son littoral qui n'est pas investi à hauteur de son potentiel.

Le premier enjeu consiste à reconquérir ce littoral et lui redonner de l'attractivité. Rouvrir le centre-ville vers le littoral de l'étang, sur son port et donner accès à des lieux de baignade à proximité du centre-ville représentent des enjeux forts pour la Commune. Des études concourront à redessiner ces liens, à réorganiser le port et à étudier la possibilité de nouveaux espaces balnéaires en identifiant les leviers de reconnexion avec le centre et de dynamisation du front d'étang. Cette dynamisation prendrait appui sur la promenade et pourrait s'accompagner de la programmation d'installations légères et modulables intégrant / répondant aux

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

contraintes liées aux risques et aux problématiques environnementales.
L'étang pourrait être valorisé en devenant support d'un « équipement phare » (un nouveau totem métropolitain) qui contribuerait à redorer l'image de la Commune et ainsi à renforcer son attractivité.

Le deuxième enjeu consiste à développer de nouvelles programmations sur le littoral.
Plus particulièrement, il s'agira de proposer une vocation / programmation innovante et rayonnante pour le hangar hydravion afin de proposer de nouveaux usages, en complémentarité de ceux existants sur la promenade.
Enfin, l'évolution de l'image de la Commune et de l'étang ne sera possible qu'avec la mise en place d'une stratégie de marketing autour de la reconquête du littoral et de la revalorisation des espaces naturels (communication renforcée, mise en place de parcours doux touristiques…).

- **Axe stratégique 2 : Favoriser une mise en réseau des espaces publics**

La ville de Berre l'Etang possède de nombreux espaces publics qualitatifs, une proximité des équipements, ainsi qu'un accès rapide à une grande partie du centre. Cependant, ces espaces ne sont pas toujours « vivants » et les usages peu variés.
La réappropriation de ces espaces passe par la définition de séquences et la diversification des usages, notamment sur la promenade : skate-park, pumptrack, foodtruck, événementiel, salle de spectacle…

Un deuxième enjeu consiste à repenser la mobilité globale du centre-ville pour favoriser les connexions et rendre les parcours plus lisibles. L'objectif est de rouvrir le centre-ville sur l'étang et sur ses plaines, et de le connecter aux centralités secondaires en redéfinissant le sens de circulation, en proposant de nouvelles connexions / nouveaux parcours modes doux sécurisés, en mettant en place des modes de déplacement alternatifs, etc.

- **Axe stratégique 3 : Développer de nouvelles activités économiques « endogènes » et dynamiser le tissu associatif dans la vie de la Commune**

L'attractivité du port et des nombreux équipements de Berre l'Etang sont un levier important pour développer de nouvelles formes de tourisme durable, notamment lié aux activités nautiques et sportives. L'implantation d'un hôtel ainsi que la création d'un restaurant panoramique dans le futur écoquartier participeront de cette dynamique.

Les entreprises implantées à proximité de la Commune et au sein de la Métropole représentent une « cible » à capter et à attirer dans le centre, en jouant la carte du tourisme d'affaires et de l'artisanat. Pour conforter son attractivité, la Commune souhaite également mettre en place un guide pratique des commerçants afin de les accompagner au mieux dans leur installation. L'offre commerciale de proximité est à polariser et à renforcer autour de l'Avenue de la Libération, de la place Jean Moulin et de la place Joffre.

L'agriculture est une activité en plein renouveau, avec une nouvelle génération qui s'installe. La Commune souhaite faire de Berre l'Etang le nouveau jardin « durable » de la Métropole, tourné vers de nouvelles formes d'agriculture respectueuse des enjeux écologiques et des nouveaux modes de consommation (structuration de circuits-courts, mise en place d'un point de vente et d'un marché des producteurs). Moteur dans la démarche métropolitaine du PAT, la Commune a la volonté de valoriser la qualité agricole berroise et ses agriculteurs : Berre-l'Étang ambitionne de mener à bien des projets qui iront dans le sens du développement pour une agriculture locale accessible à tous.

La Commune de Berre l'Etang a acquis, en fin d'année 2022, un bâtiment entre l'avenue Roger Salengro et la rue du 8 mai 1945. Elle souhaite y installer des locaux pour une maison des associations, ainsi qu'un espace numérique. Dans cette dynamique, il apparaît intéressant de travailler sur un moyen d'accompagner l'association des commerçants afin de diversifier et d'étoffer leur action au sein de la vie communale.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

- **Axe stratégique 4 : Renouer avec une intensité urbaine respectueuse de l'identité du centre ancien**

Sur ce volet, il s'agira de prolonger et de renouveler la dynamique de réhabilitation de l'habitat collectif en centre-ancien et le travail de réhabilitation sur le bâti historique. Cela permettra de positionner le village des pêcheurs au cœur d'une nouvelle dynamique urbaine. La Commune souhaite également spécialiser davantage l'opération de requalification urbaine autour de l'autonomie des personnes à leur domicile.

De plus, Berre l'Etang souhaite s'inscrire de nouveau dans le PIG métropolitain afin de bénéficier d'un outil supplémentaire à son action. Ce dispositif, permettant d'encourager l'exécution de travaux au travers des subventions accordées aux propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et aux copropriétaires, vient appuyer la démarche d'animation et de suivi des opérations de requalification urbaine et d'amélioration de l'habitat mise en place sur la Commune depuis 1996. Afin de conforter ce dispositif, Berre l'Etang souhaiterait également faire du lien avec un plan de rénovation des façades.

Aérer et restructurer le tissu urbain du centre notamment en réorganisant le stationnement est prioritaire. Cela est d'autant plus vrai que le centre se caractérise par un tissu dense avec les places et les pieds d'immeuble, principalement occupés par du stationnement.
Ce travail sur l'espace public permettrait de retrouver un cadre de vie agréable pour les habitants du centre-ville et ainsi leur permettraient une meilleure lisibilité et accessibilité des espaces.

Enfin, un des objectifs prioritaires consiste à renforcer des centralités existantes pour créer un tout cohérent et dynamique, mettant en synergie des actions concourant à un effet unique. Concrètement, cela permettra de proposer de nouvelles formes d'habitats et d'équipements complémentaires au centre-ville actuel.

- **Axe transversal 5 : Construire avec le plus grand nombre**

La conception et la mise en œuvre du dispositif de concertation et de mobilisation sont une action prioritaire du plan d'actions dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. C'est pourquoi, la Commune pourra être accompagnée à réfléchir sur la mise en place d'une démarche de construction partagée dans le cadre du projet de territoire avec les citoyens, les élus, les acteurs économiques et les différents services de la Commune dans un objectif d'inclusion. Il sera alors possible de flécher une ou plusieurs actions où cette mobilisation sera pertinente, apportant une plus-value aux desseins du projet de territoire.

- **Axe transversal 6 : Construire une évaluation à deux échelles**

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. La constitution du référentiel d'évaluation du programme est une action prioritaire du plan d'actions.

Article 4 – Le plan d'actions (cf. Annexe 2)

Le plan d'actions est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Le plan d'actions est structuré suivant les axes stratégiques définis à l'article 3.
Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.
Le plan d'actions établi à date de signature de la présente convention lui est annexé. Le plan d'actions peut être fusionné avec la maquette financière mentionnée à l'article 6.8.
Les évolutions de ce plan d'actions sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

4.1 Les actions

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches actions selon le modèle figurant en annexe 3.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.
Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.
Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'actions. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'actions, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

4.3. Carte des projets

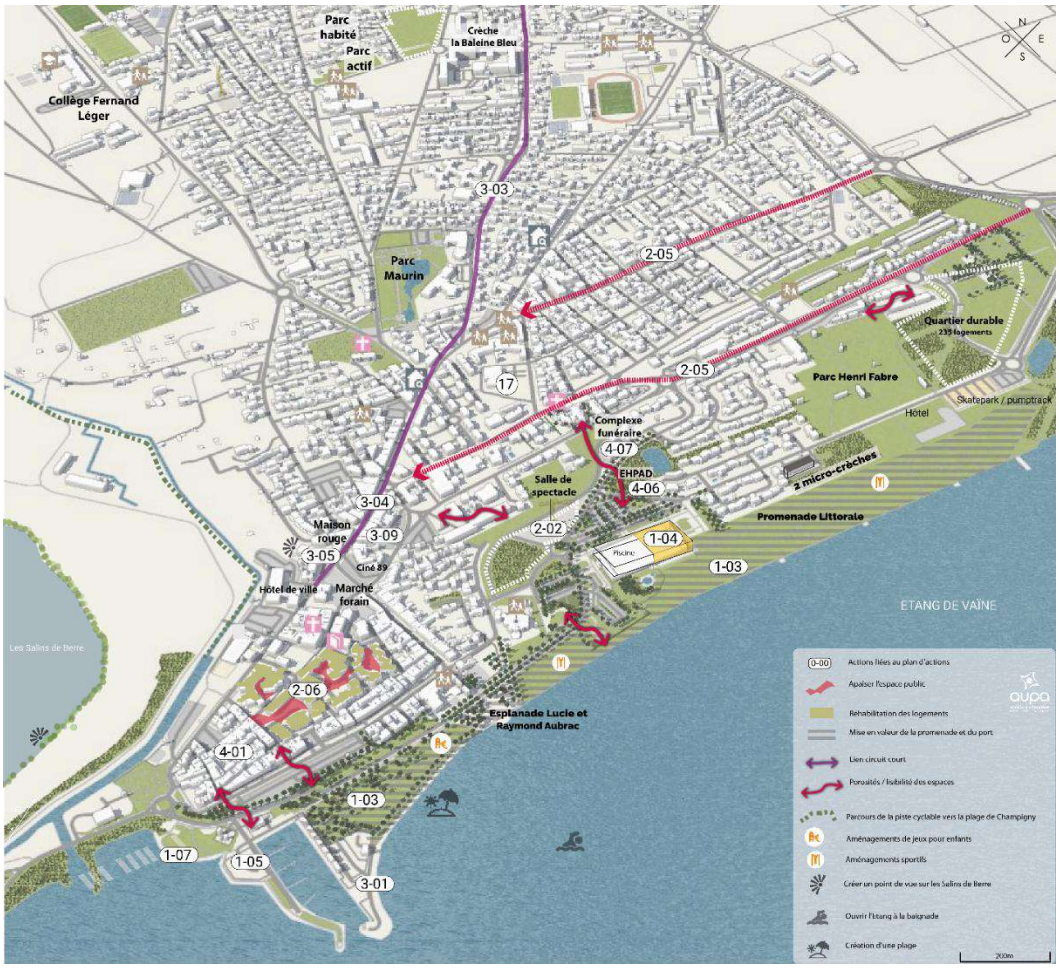

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

La Métropole va mutualiser pour les 6 Communes deux postes de chef de projet dans le cadre des financements du programme. Ces deux postes seront positionnés dans le Service Etudes de Programmation et Montages d'Opérations (SEPMO), de la Direction Aménagement et Programmation Urbaine (DAPU), de la DGD Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT). Ces deux postes feront par ailleurs partie d'une équipe plus large issue des directions Habitat et Développement Economique qui accompagneront les Communes dans le cadre de ce programme, lui-même intégré dans le dispositif partenarial « Envie de Ville ».

La Métropole, dans le cadre de son programme de travail 2022, s'est appuyée sur les deux agences d'urbanisme (AGAM et AUPA) pour accompagner les Communes dans la réalisation et la définition des diagnostics et des projets de territoires ainsi que pour la rédaction des conventions cadres. Dans le cadre des futurs programmes de travail des Agences, la Métropole se laisse la possibilité, suivant les besoins, de les missionner pour de nouvelles études.

Par ailleurs, la Métropole et la Banque des territoires ont, par conventionnement, mis en œuvre l'intermédiation financière, afin de permettre une gestion opérationnelle, par la Métropole, des financements en ingénierie proposés dans le cadre de ce programme par la Banque des Territoires, soumis à validation de la direction régionale Sud-PACA, cf. article 6.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la Commune assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la Commune et des territoires alentours et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Métropole s'engage à désigner un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. Ce chef de projet sera positionné dans le Service Etudes de Programmation et Montages d'Opérations (SEPMO), de la Direction Aménagement et Programmation Urbaine (DAPU), de la DGD Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT).

La Commune signataire s'engage à désigner un référent communal, qui accompagnera le chef de projet PVD, dans la mise en œuvre du programme de travail, notamment en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations…) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire et à mettre en œuvre le plan d'actions.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les porteurs de projets et Maîtres d'ouvrages signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements de la Région

La Région pourra soutenir les actions et projets du programme compatible avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.5. Engagements du Département

Le Département pourra soutenir les actions et projets du programme compatible avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.6. Engagements des autres partenaires

Les partenaires s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces partenaires s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les Communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6-6-2. CCIAMP

La CCIAMP pourra apporter son expertise et ses conseils sur les projets de développement économique et de redynamisation commerciale de la Commune pour faciliter l'intégration, le développement et la valorisation du commerce et de l'activité économique.

Elle pourra également mobiliser les dispositifs de droit commun à destination des entreprises notamment des commerçants : accompagnement à la création-transmission-reprise pour permettre de maintenir les activités économiques présentes dans le centre-ville ; information et accompagnement des commerçants notamment sur les questions de transition écologique et numérique pour être en phase avec les nouvelles tendances de consommation ; information des entreprises sur des projets d'aménagement mis en œuvre dans le cadre de la présente convention.

6-6-3. CMAR

La CMAR PACA pourra mettre son expertise du tissu artisanal au service des projets d'aménagement de la Commune pour faciliter l'intégration, le développement et la valorisation de l'artisanat, de ses métiers et savoir-faire. Elle pourra également mobiliser son offre de service à destination des entreprises pour les informer, les former et les accompagner notamment sur l'anticipation des transmissions-reprises, sur les enjeux d'adaptation et de professionnalisation en lien avec la transition écologique et numérique en s'appuyant sur les projets et actions du programme PVD.

6-6-4. CAUE 13

Le CAUE 13 pourra mettre son expertise en ingénierie de projet, au service des projets d'aménagement de la commune par des actions de conseil et de sensibilisation visant à définir enjeux et orientations permettant de faciliter l'aide à la décision pour des projets d'aménagement en phase préopérationnelle.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.
Elle recense les contributions prévisionnelles des partenaires signataires de la présente convention, et éventuellement d'autres partenaires du plan d'actions.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

De manière générale, la métropole est en charge de la coordination pour les 6 Communes PVD et à l'échelle de son territoire, du programme PVD, cette coordination est intégrée à l'animation et au suivi du dispositif partenarial « Envie de Ville » pilotée par la Métropole.
Par ailleurs la Métropole et la Commune mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de territoire, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.
Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

du programme national PVD.

Article 9 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les Commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 10 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

Le programme est entré en vigueur à la date de signature de la première convention cadre et s'achèvera le 31 décembre 2026.
Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.
La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 11 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 12 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 13 – Traitement des litiges

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Marseille à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Marseille.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projet de territoire : diagnostic et axes stratégiques

Annexe 2 – Plan d'actions et maquette financière prévisionnelle

Annexe 3 – Modèle de fiches actions

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Fait en 3 exemplaires originaux, le ……2026

Le Maire de la Commune de Berre l'Etang,	Le Président de la Métropole Aix-Marseille- Provence,
Le Préfet des Bouches-du-Rhône,	Le Directeur Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de la Caisse des Dépôts et Consignations,
La Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,	Le Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône,
Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,	Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence,

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026



Petites villes de demain

Berre l'Etang, quel centre-ville demain ?

DE LA STRATÉGIE AU PROJET OPÉRATIONNEL

25 mars 2022

Etude sur le fonctionnement du centre
Premier rendu intermédiaire

aupa AGENCE D'URBANISME PAYS D'AIX-DURANCE

AIX MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

BERRE L'ETANG

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Plan détaillé

Document de travail

Rappel du contexte et de la commande

Méthodologie proposée et planning

Temps 1 : Diagnostic territorial et urbain

Temps 2 : Synthèse des enjeux

Temps 3 : Axes stratégiques et vision

Temps 4 : Projets engagés et potentiels de développement

Temps 5 : Les suites

Petites villes de demain, un écosystème d'acteurs pour aider les communes à construire un projet centre-ville



Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Rappel du contexte et de la commande

Document de travail

Petites Villes de Demain, une démarche nationale de revitalisation

Petites Villes de Demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le programme bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe...), et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF).

Au travers de ce dispositif, l'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires.

> À ce titre, l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix – Durance accompagne la commune de Berre l'Etang (en collaboration avec la métropole Aix-Marseille-Provence) dans l'élaboration de son projet de territoire dont l'objectif est d'imaginer le centre-ville de demain.

ENJEUX :

Proposer une vision globale et transversale du centre-ville demain

Mettre en perspective le projet « centre-ville » avec les dynamiques à l'œuvre dans l'ensemble de la commune et du bassin de vie

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Méthodologie proposée

Document de travail

Une méthodologie originale imaginée par l'AUPA

Diagnostic et enjeux territoriaux

Ce diagnostic territorial comprend d'abord un volet socio-économique transversal (population, emplois, commerces, habitat...). Sur la base des études existantes et d'indicateurs infra-communaux, quelles sont les problématiques et enjeux spécifiques du centre (forces, faiblesses, spécificités...) ? Analyse quantitative, spatiale et qualitative (rencontres avec les maires, élus...).

Ce diagnostic socio-économique est ensuite complété par une étude urbaine mettant en évidence les caractéristiques et problématiques « fonctionnelles » et spatiales du centre dans son environnement proche. Il s'appuie sur des cartographies thématiques (typomorphologie et densité, espaces publics, espaces verts, commerces et services, stationnement et mobilité...).

Le croisement d'approches socio-économiques et urbaines permet de faire émerger des enjeux prospectifs.

Vision du centre-ville de demain

Sous la forme d'ateliers / séances de travail avec les élus et techniciens, quelle vision prospective du centre de demain ? Quels axes stratégiques de développement ? A ce titre, une visite de terrain a été programmée pour préciser la géographie des enjeux.

Schéma d'orientations stratégiques et intentions urbaines

Ce schéma d'orientations à petite échelle permet de mettre en cohérence l'ensemble des projets (en cours et à venir) dans le centre et son bassin de vie élargi (prise de recul / vision globale). Il s'articule avec une analyse urbaine à plus grande échelle qui précise les intentions urbaines et recommandations spatiales. Au-delà du volet spatial, ces recommandations sont aussi thématiques, sur des sujets très variés et transversaux (habitat, commerce...).

Eléments de programmation et traduction « réglementaire » dans le PLU

Assistance à la mise en œuvre des solutions de revitalisation retenues par la commune par le biais d'opérations d'aménagement (tiers-lieux, halles...). Recherche de financements (appels à projets) et mobilisation de partenaires (Banque des Territoires...).

Une méthode « pragmatique » et « ascendante » qui part des projets et de la stratégie communale

Une mise en perspective de ces projets avec le développement et les enjeux du centre-ville

Une vision globale et transversale des actions à mener

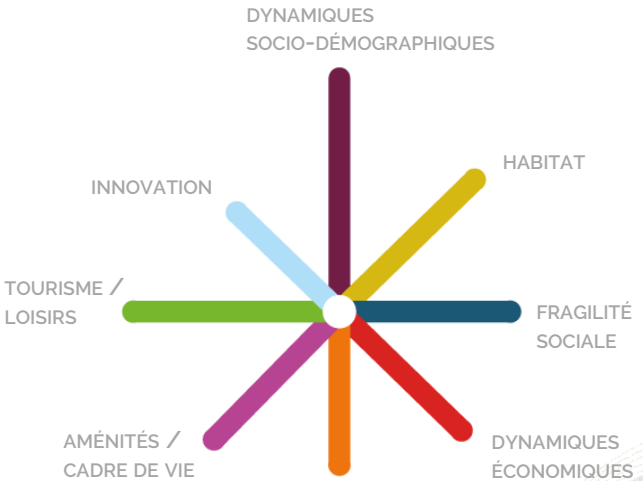

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Rappel des grandes étapes de la démarche

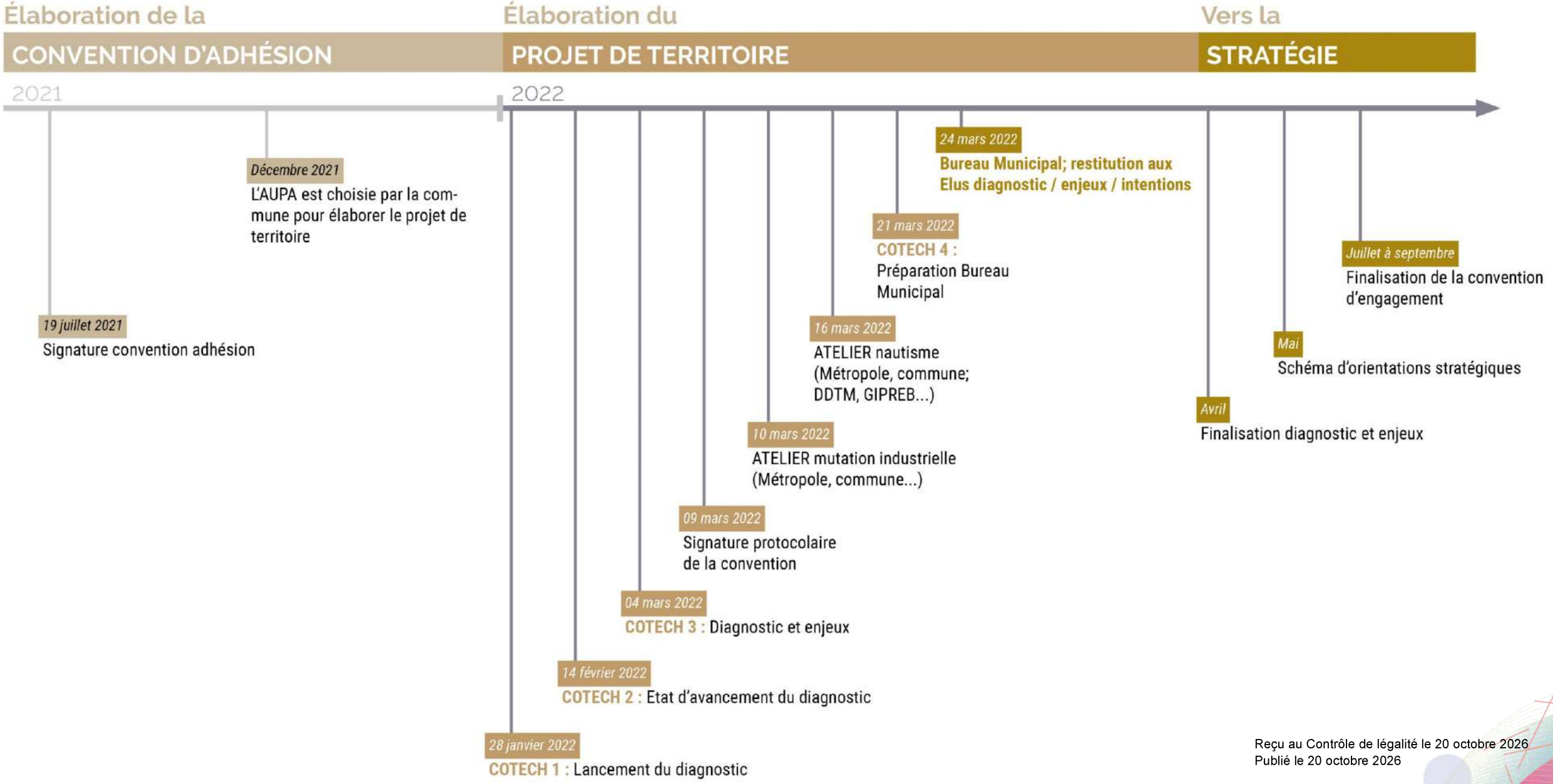

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Planning

Document de travail

Le calendrier du déploiement

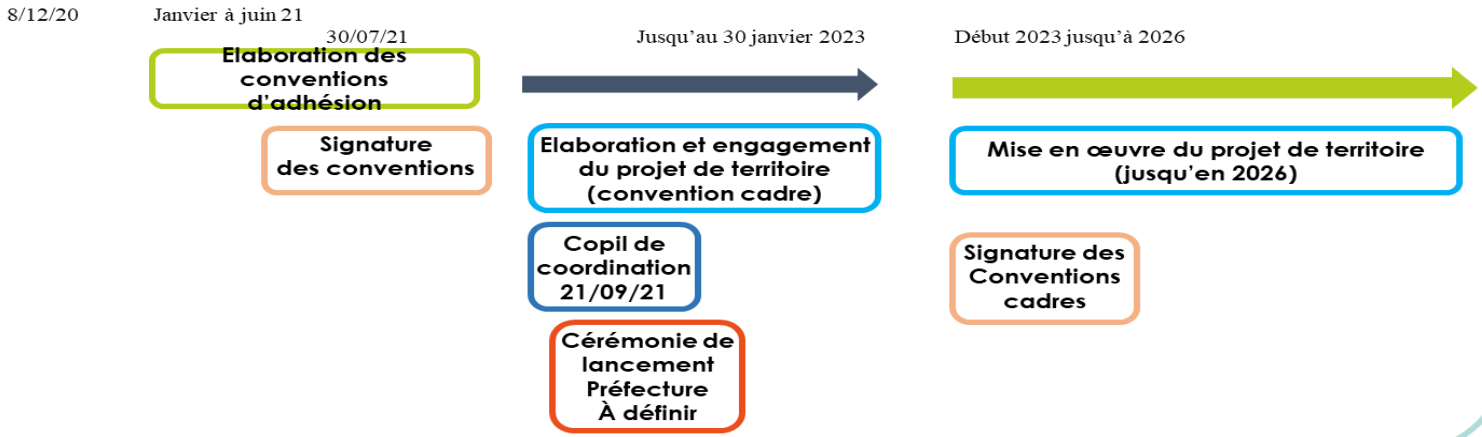

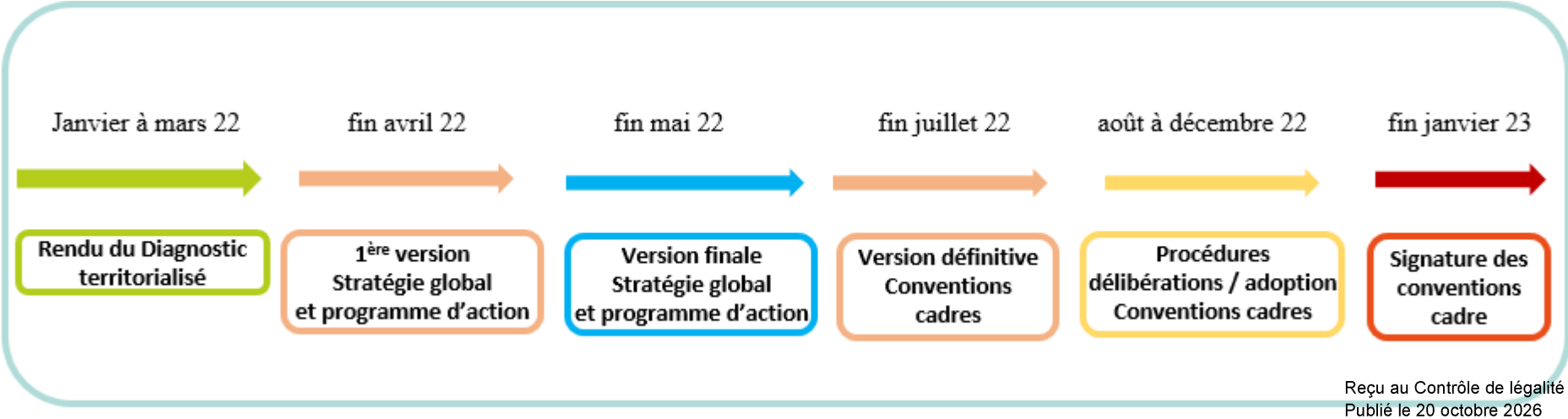

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

1

Diagnostic territorial et urbain

- L'ÉCONOMIE
- LE CADRE DE VIE
- MOBILITÉ

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Les trois grands piliers du projet communal

Document de travail

Les trois grands piliers du projet communal

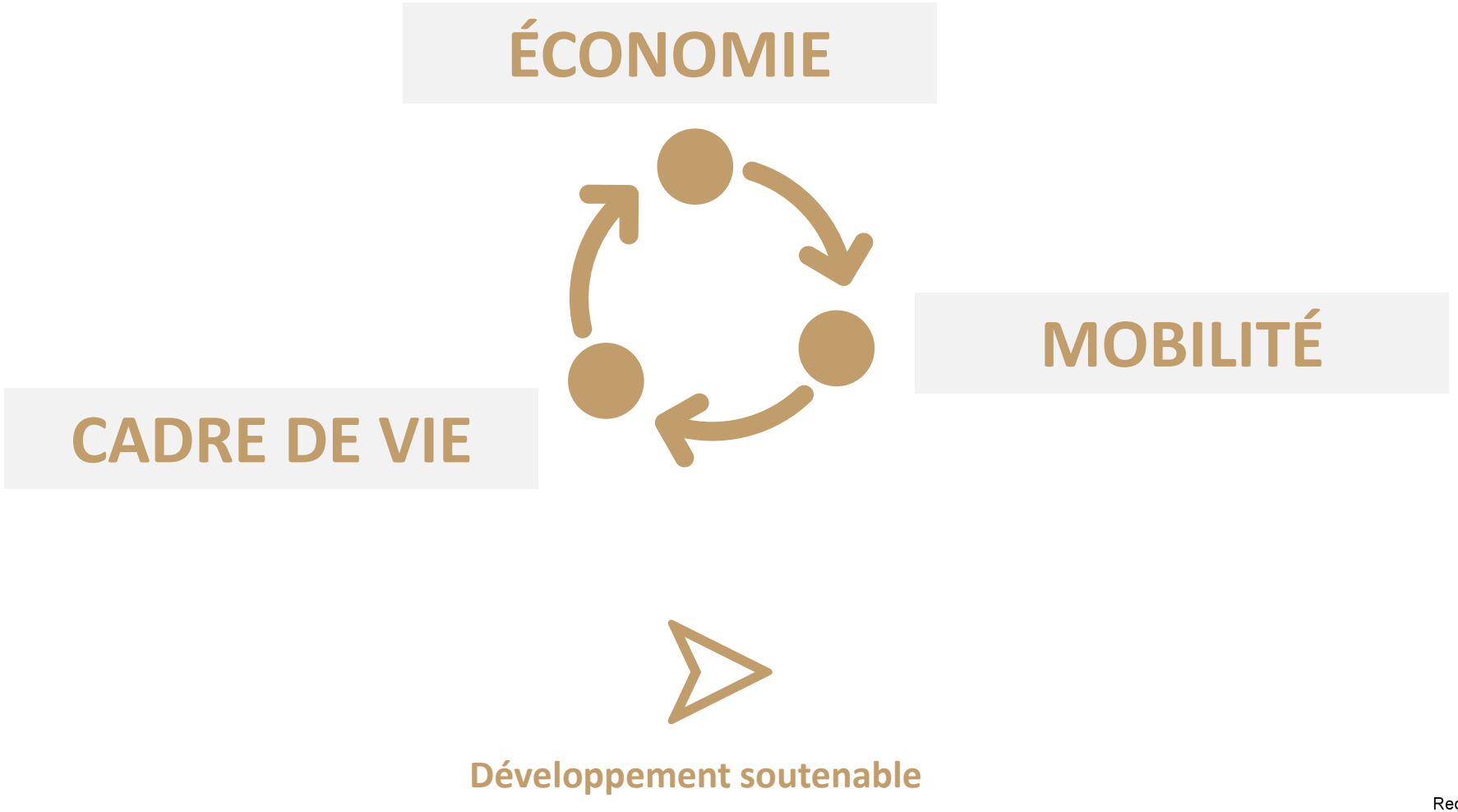

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

1

Diagnostic territorial et urbain

- L'ÉCONOMIE
- LE CADRE DE VIE
- MOBILITÉ

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Le rayonnement et la centralité

Document de travail

Pour mesurer le rayonnement des communes, 7 secteurs sont analysés :

- Population
- Emploi
- Administration
- Commerce
- Education
- Santé
- Culture

Du point de vue méthodologique, le référentiel FNAU des centralités est le fruit d'un travail collaboratif inter-agences qui combine une ***méthode de scoring*** (cumul et variété des équipements administratifs, culturels, éducation, commerce et santé) et ***une approche spatiale des relations entre territoires*** (les lieux d'emploi structurants et leur espace économico-résidentiel s*elon la méthode des « systèmes territoriaux »*).

Elle met en avant **le niveau d'équipement des centralités** (haut-niveau d'équipement, à rayonnement intercommunal, offre en équipement de proximité) **tout en tenant compte de leur place dans les systèmes territoriaux** (polarité structurante, polarité multi-connectée, centralité indépendante, centralités relai, centralité résidentielle).

Définition :

Une centralité locale à rayonnement intercommunal se définit comme un lieu d'emplois ayant une aire d'influence relativement réduite mais qui propose toutefois une offre d'équipements à rayonnement intercommunal.

Source ; Atlas National des centralités – FNAU, 2021. Analyse du rayonnement et des migrations domicile - travail

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Le rayonnement et la centralité

Document de travail

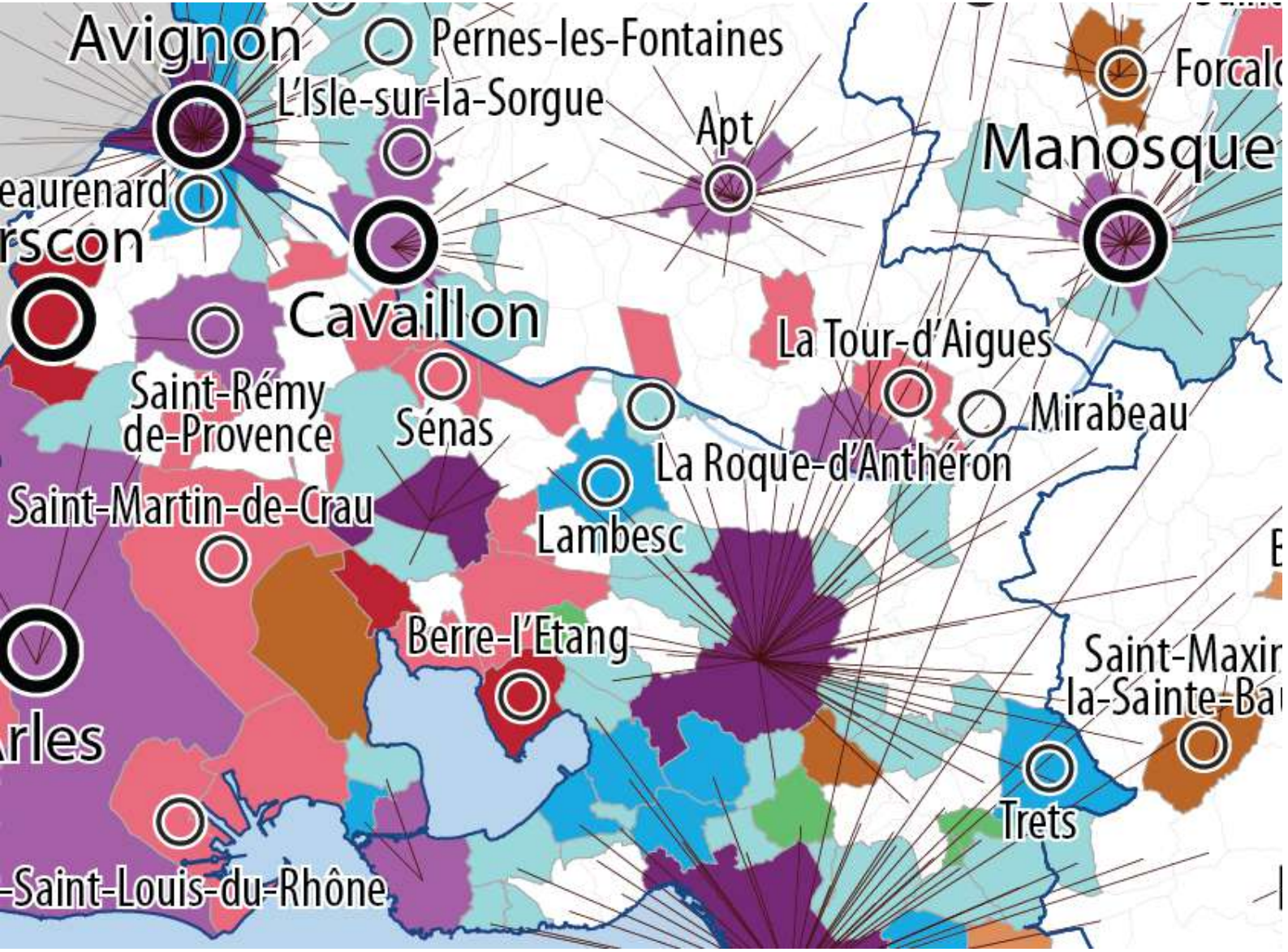

Communes Action Coeur de Ville
Communes Petites Villes de demain
Centralités selon l'Atlas national des centres villes FNAU :
Pôle d'emploi structurant, haut niveau d'équipement
Pôle d'emploi structurant, équipement intercommunal
Pôle d'emploi structurant, équipement de proximité
Centralité locale, équipement intercommunal
Centralité locale, équipement de proximité
Centralité en réseau, équipement intercommunal
Centralité en réseau, équipement de proximité
Centralité relais, équipement intercommunal
Centralité relais, équipement de proximité
Centralité résidentielle, équipement de proximité
Relation économico-résidentielle *
Limites départementales

Berre, une centralité locale bien équipée

Source ; Atlas National des centralités – FNAU, 2021
Analyse du rayonnement et des migrations domicile - travail

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Forces / Faiblesses

Document de travail

Un très bon niveau d'équipement de rayonnement intercommunal

À l'échelle nationale, un travail mené en 2021 par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) a permis d'analyser le rayonnement des 36.000 communes de France, tant en ce qui concerne le rayonnement de l'emploi que des équipements.

Selon cet « Atlas national des centralités », la commune de Berre l'Etang fait partie des 326 centralités locales à rayonnement intercommunal.

Source ; Atlas National des centralités – FNAU, 2021. Analyse du rayonnement et des migrations domicile - travail

Les forces : Le sport (piscine, école de voile...), la culture (cinéma...), la santé

Les points d'amélioration : La formation

Pas de lycée général (le plus proche est à Vitrolles) ou professionnel, pas de CFA, pas de formations post-bac...

Une dynamique de valorisation des espaces publics engagée depuis quelques années

Des projets en cours : la Médiathèque, la Maison des associations...

ENJEUX :

Comment améliorer l'offre de formation post-bac et sur quels créneaux (restauration, logistique...) ?

Quel potentiel en matière d'extension du port et des activités nautiques ?

Quelle programmation pour le hangar qui jouxte la piscine (Fab-Lab à destination des artisans, tiers-lieu, lieu de valorisation de l'activité nautique, centre de formation, centre de congrès, halles gourmandes...) ?

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Historique : un territoire de projets

Document de travail

Le village de pêcheurs et d'agriculteurs extensifs qu'était Berre l'Etang au début du XXème siècle, s'est transformé jusqu'à aujourd'hui à coups de grands chocs d'aménagements du territoire :

- L'installation en 1919 (et jusqu'en 1960) d'une base aéronavale accueillant jusqu'à 2000 marins,

- L'implantation d'une raffinerie de pétrole en 1929 à laquelle s'adosseront de nombreuses activités pétrochimiques, dans un développement continu jusqu'à la première décennie du XXIème siècle,

- Une mutation violente de son agriculture avec l'installation massive dans les années 60-70 d'une agriculture sous serres portée par les maraichers chassés par l'urbanisation marseillaise dans la plaine de l'Huveaune ou de retour d'Afrique du Nord.

Les maux qui affectent aujourd'hui le territoire, déprise agricole, industrielle et commerciale, dégradation de l'habitat, recomposition de la carte des services publics, sont encore très profonds.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Un territoire qui doit continuer à se réinventer

Document de travail

➢ Une industrie pétrochimique qui attend « l'après raffinerie »

- ✓ La fermeture de la raffinerie en 2014 a entrainé la perte de très nombreux emplois directs et induits et créé plus de 100 hectares de friches industrielles en attente d'un avenir après déconstruction et dépollution. En 2001 : 1800 emplois directs et 8 000 emplois induits, aujourd'hui deux fois moins
- ✓ Plan de revitalisation industrielle et logistique, rapidement engagé après la fermeture de la raffinerie, mais dont les effets n'apparaitront qu'au-delà de 2022.

➢ Des commerces d'une grande fragilité

- ✓ Berre l'Etang, relativement à l'écart des flux de visiteurs, souffre de la concurrence de grands centres commerciaux périphériques (Vitrolles, Salon, Plan de Campagne…).
- ✓ Malgré la subsistance d'un tissu commercial et artisanal encore dense (185 points de vente en activité et 317 établissements artisanaux – données 2019), beaucoup de commerçants, artisans et prestataires de services sont dans des situations difficiles faute d'une clientèle suffisante.
- ✓ Selon l'enquête sur les comportements d'achats réalisée par la Métropole dans le cadre des travaux d'élaboration du SDUC 2018, 34% des dépenses de consommation des ménages Berrois se font sur la commune (pour moitié dans l'alimentaire) et 96% du chiffre d'affaire des commerces de la Commune provient des ménages habitants à Berre.
- ✓ Le taux de vacance (16%) et le taux de mutation commerciale (48%) sont en augmentation ainsi que l'évasion commerciale vers les autres commune
- ✓ Des déséquilibres accroissent la fragilité du tissu commercial avec une sur-représentation des offres en restauration rapide et une sous-représentation en restauration traditionnelle.
- ✓ D'une manière plus générale, l'offre manque de diversité avec des secteurs bien représentés (coiffeurs, par exemple) et d'autres beaucoup moins (équipements de la personne et de la maison).

➢ Une agriculture encore très présente, aux portes de la Métropole, mais en difficulté

- ✓ Potentiel agricole important avec son espace et son micro climat lié à la proximité de l'étang et aux sols chauds du delta alluvial de l'Arc :
- ✓ Activité agricole importante au dernier recensement général agricole, en 2010, la commune comptait 110 exploitations pour une surface agricole utile de 970 hectares.
- ✓ Mais qui a subi un sérieux déclin ces dernières années : la surface agricole utile a chuté de 25% entre 2000 et 2010, et cette tendance devrait être confirmée par le tout prochain recensement agricole.
- ✓ Dans le même temps, la production maraîchère a baissé de 30% et de 54% entre les deux derniers recensements agricoles. Le nombre d'unités de travail annuel est passé de 670 en 2000 à 475 en 2010 (soit une diminution de 30% sur 10 ans).

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Les grands constats économiques

Document de travail

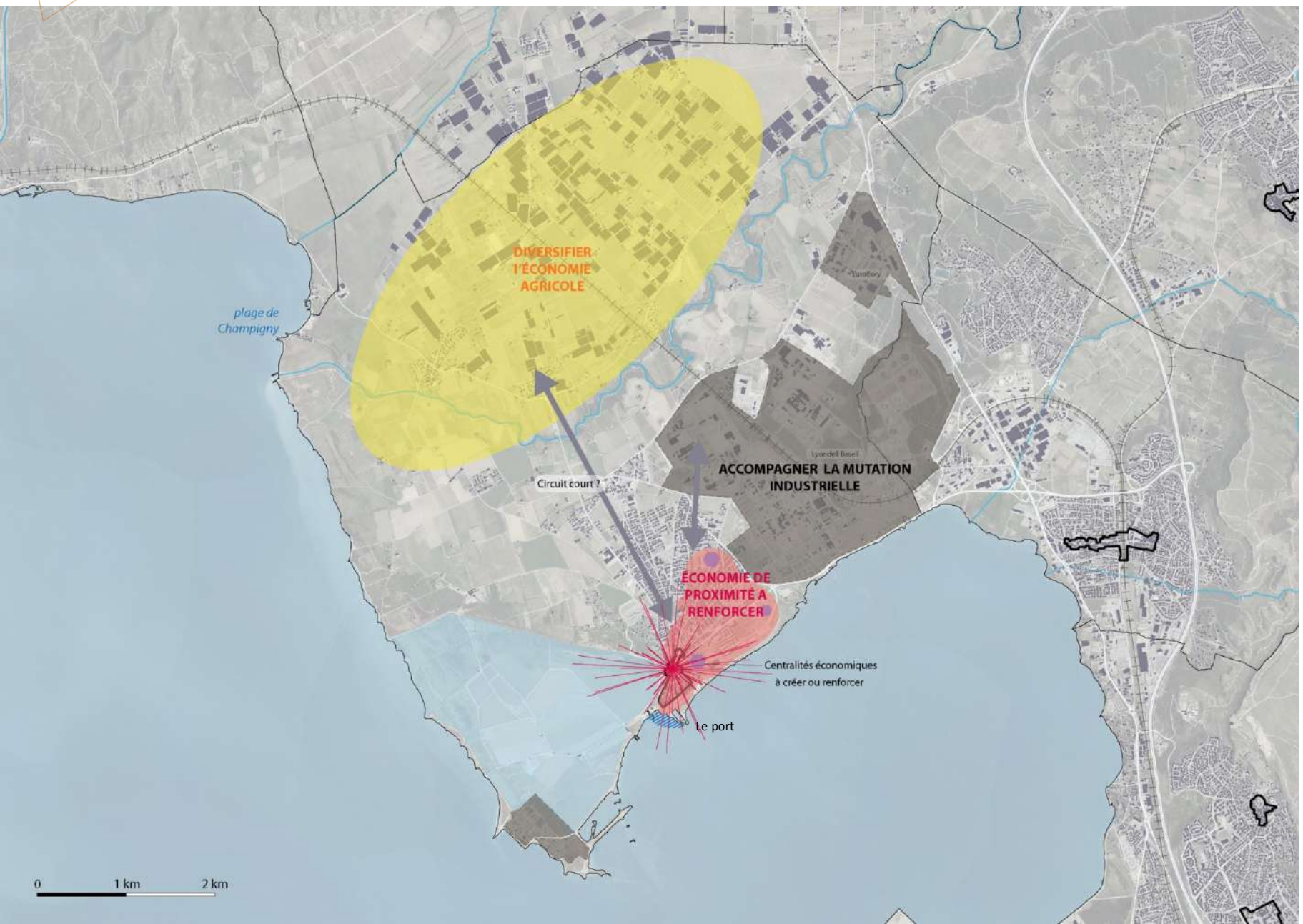

Source : BD Topo

3 grands axes de la stratégie communale :

- Le commerce de centre-ville et le port
- Le lien agriculture – circuits-courts
- La réindustrialisation

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Un bassin d'emploi « industriel » et très ouvert sur l'extérieur

Un bassin d'emploi « industriel » et très ouvert sur l'extérieur

Document de travail

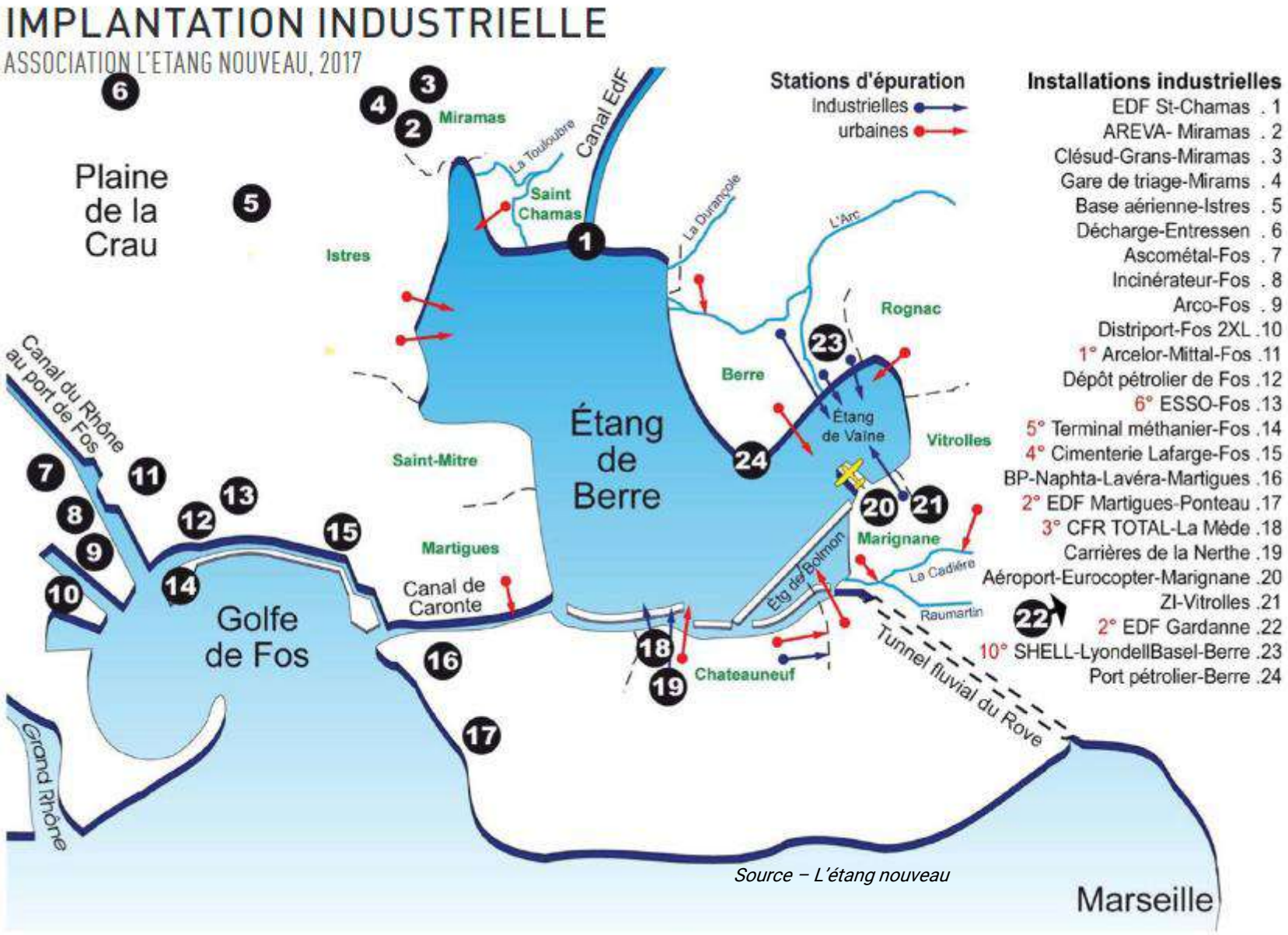

Source – L'étang nouveau

- Plus de **5 000 emplois,** dont **51 %** liés à la sphère productive à l'échelle du bassin
- Un emploi très **concentré** *(Lyondell Basell : 1200 salariés, Euroflory : 700 salariés)*
- Un emploi **métropolitain** *(seulement 1 actif sur trois de Berre travaille dans la commune)*
- Taux d'emploi (15-64 ans) : **57** %

Source – Envie de Ville

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

L’économie et l’emploi

Document de travail

Un bassin d’emploi « industriel » et très ouvert sur l’extérieur

Comment capter les 2 000 salariés des zones d’activités LyonDellBasel et Euroflory pour les faire consommer dans le centre-ville et ses abords (commerces locaux, restaurants...) ?

Comment diversifier les moteurs économiques et développer des activités en lien avec les grandes entreprises présentes ; tourisme et séminaires d’affaires, offre en résidences-services (type co-living) pour les jeunes actifs... ?

ENJEUX :

Comment optimiser les retombées économiques des grandes zones d’activités sur le commerce local et le tourisme d’affaires ?

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

L’offre commerciale

Document de travail



Une offre commerciale à concentrer, conforter et diversifier

- Périmètre de droit de préemption commercial
- Linéaire commercial
- Alimentaire
- Auto / cycles
- Bricolage Jardinage
- Cafés, restaurants
- Culture et loisirs
- Equipement de la maison
- Equipement de la personne
- Grandes surfaces déspécialisées
- Hôtels, tourisme
- Hygiène et soins personnels
- Services divers

Source : Capfinancial
CCI, Chambre consulaire

ENJEUX :

Comment renforcer l’offre commerciale de proximité dans le centre et ses abords et formaliser un véritable parcours marchand ?

Sur quel créneau spécialiser le commerce ?

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

L’offre commerciale

Document de travail

Une offre commerciale à concentrer, conforter et diversifier

- Continuité commerciale et artisanale avérée : avenues Ambroise Croizat et Paul Langevin (64% des points de vente)
- Des entreprises financièrement solides et implantées depuis longtemps en centre-ville
- Une part significative de locaux commerciaux de grande taille en centre-ville
- Centre-ville marchand bien identifié (concentration commerciale + modification des matériaux qui composent l’espace public)
- Signalétique commerciale présente
- Marché forains dynamique (mardi, jeudi, vendredi et dimanche)
- Une locomotive commerciale en entrée de centre-ville (à mieux intégrer dans le tissu commercial)
- Une association des commerçants (100 adhérents) disposant de moyens importants
- Une clientèle captive de l’offre commerciale berroise notamment pour les achats de proximité
- Un centre-ville attractif pour certains services : administratif et santé notamment

- Densité et diversité commerciale plus faibles aux abords de l’hôtel de ville
- Devantures et enseignes commerciales hétérogènes
- Sous-représentation d’offre de restauration traditionnelle / Surreprésentation des offres en restauration rapide
- Travail en cours sur les façades peu valorisées par certains rez-de-chaussée commerciaux peu qualitatifs
- Vacance commerciale générant des ruptures de commercialité
- Un taux important de fermeture entre 12h et 14h
- Pouvoir d’achat de la population résidente plus faible

Source : Enquête des consommateurs, CCI Aix Marseille Provence, 2021
Appel à manifestation d’intérêt, pour un accompagnement à la dynamisation commerciale et artisanale du centre-ville, Phase 1, 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

L’offre commerciale

Document de travail

Une offre commerciale sous-exploitée et à diversifier

Des projets portés par la commune et en cours de réalisation :

- Mise en place du Droit de Préemption Commercial
- Des changements de destination interdits sur certains axes
- Création d’une market place
- Création d’une « boutique agricole » valorisant l’agriculture berroise et les circuits-courts

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Forces et faiblesses de l'économie

Document de travail

Les forces

De vastes zones d'activités industrialo-logistique de rayonnement métropolitain

Une identité « industrielle » à valoriser au plan économique

Un potentiel en matière de tourisme d'affaires (séminaires, co-living...) à valoriser

Une agriculture en mutation vers une filière plus raisonnée

ÉCONOMIE

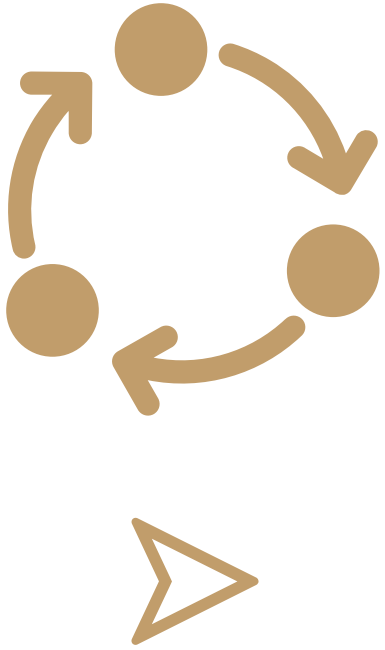

Développement soutenable

Les faiblesses

Une industrie en transition, cumulant certains risques et nuisances

Peu de circuits-courts avec le centre ville de Berre l'Etang

Des phénomènes de pauvreté très marqués, un faible niveau de formation et un déficit de formations post-bac

Des moteurs économiques endogènes à reconquérir

Un commerce de centre-ville sous-exploité

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

1

Diagnostic territorial et urbain

- L'ÉCONOMIE
- **LE CADRE DE VIE**
- MOBILITÉ

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Les dynamiques socio-démographiques

Une commune au profil « modeste » voire très « modeste »

Une importante représentation des CSP les plus modestes :

- **Les employés et ouvriers représentent à eux deux presque 40% des actifs**
- Hormis les ouvriers, ces CSP sont en augmentation sur la période 2013-2018
- Près d'**un quart des habitants sont retraités**
- **Les cadres**, quant à eux, représentent que 2% des actifs berrois et **sont en nette diminution** depuis 2013 sur la commune : -2,8% par an en moyenne, contre +1,8% à l'échelle du Pays Salonais

31%

des personnes âgées touchées par la pauvreté

Une population davantage touchée par la précarité :

- En 2018, 18% des ménages vivaient sous le seuil de pauvreté. Pour les personnes âgées de plus de 60 ans, **c'est 31% d'entre elles qui étaient touchées par la pauvreté**.
- **Le revenu médian par UC des berrois est le plus bas du Pays Salonais** : 18 450€ par UC contre 24 620€ à l'échelle des 17 communes.

Répartition de la population par catégories socio-professionnelles

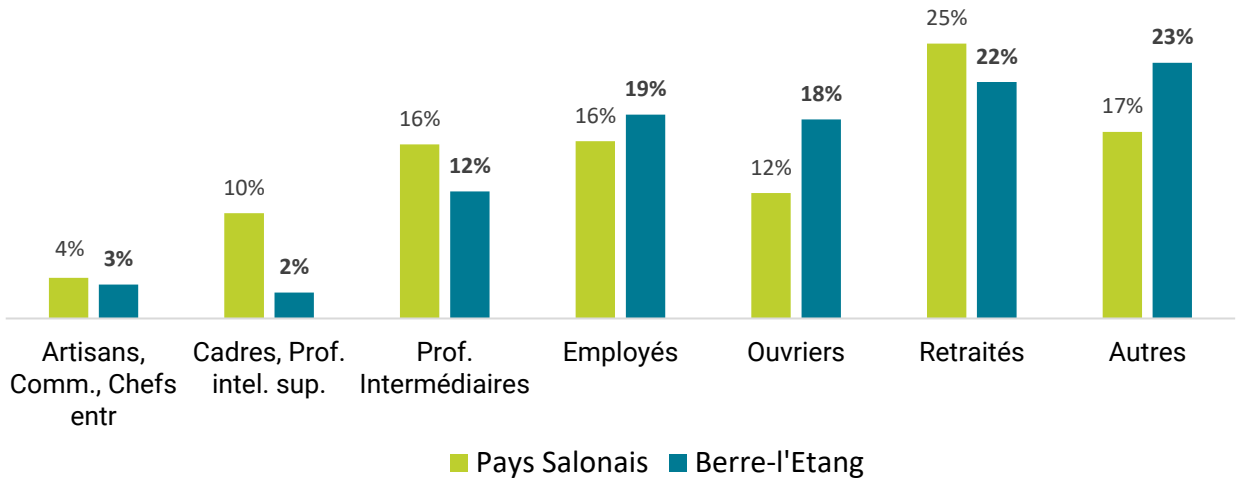

INSEE, 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Les dynamiques socio-démographiques

Document de travail

Quelques évolution mises en évidence par Filocom :

- **57%** des ménages sont constitués **d'une ou deux personnes** en 2017 (2% de plus qu'en 2013)
- **11%** des ménages sont constitués **d'au moins 5 personnes** en 2017 (stable depuis 2013) mais une baisse du nombre de ménages concernés par la suroccupation : 289 (contre 308, quatre ans auparavant)
- Une répartition **inchangée** des ménages par âge de la personne de référence

13 579 habitants en 2017

+0,3%/an depuis 2013

Filocom, 2013 et 2017

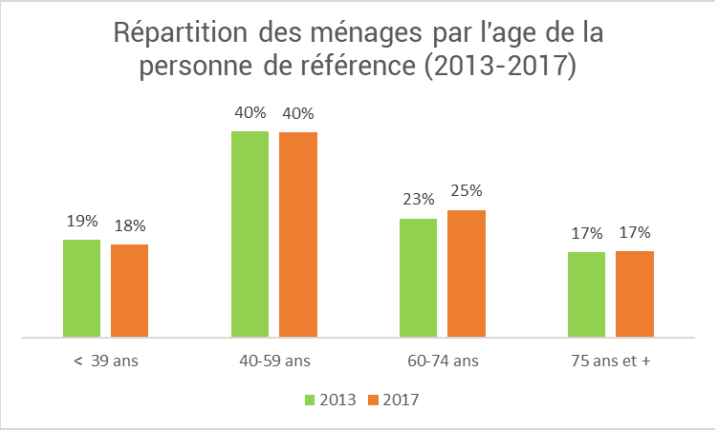

Filocom, 2013, et 2017

ENJEUX :

Comment renouer avec la croissance démographique, et anticiper le vieillissement de la population, notamment dans le parc social ?

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

La typomorphologie

Document de travail

Une typomorphologie retraçant l'histoire de la commune

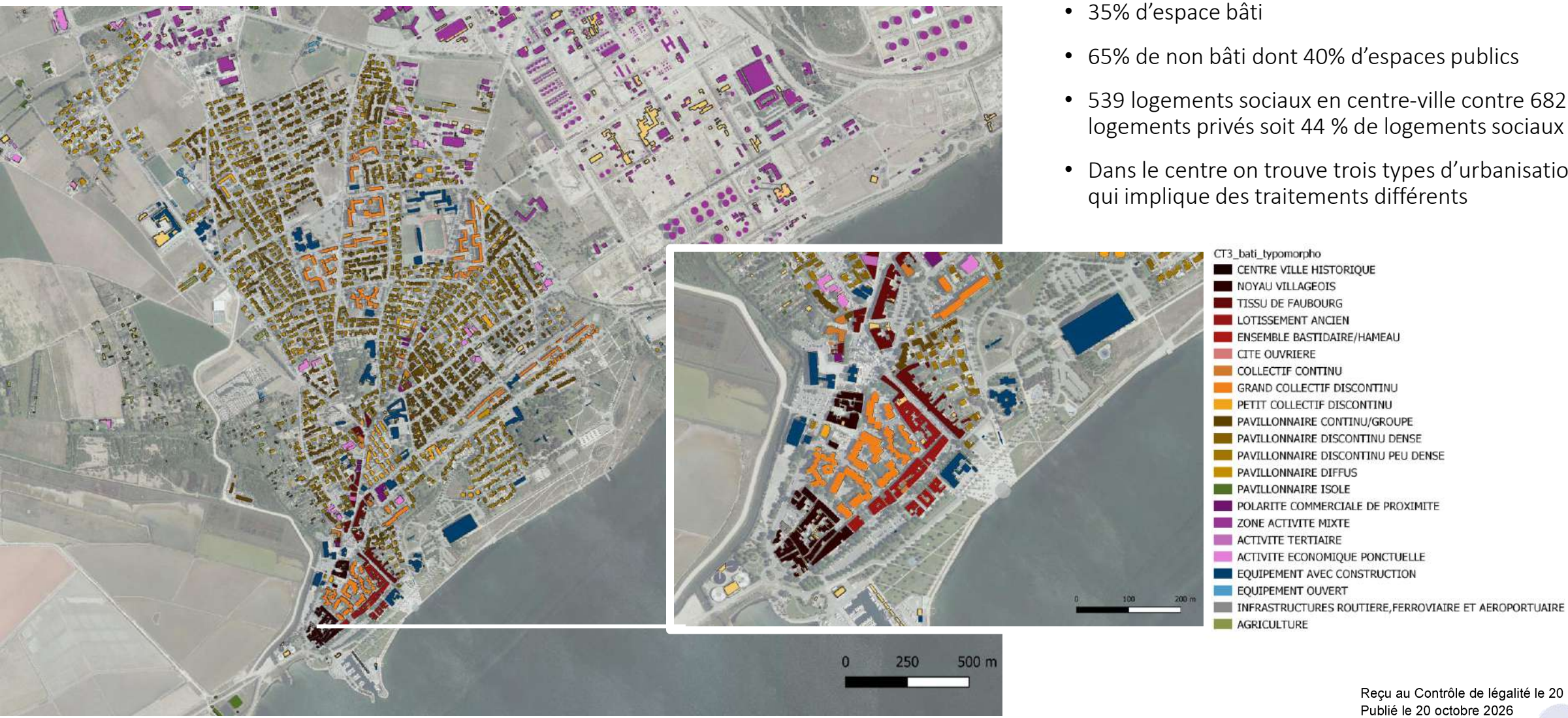

- 35% d'espace bâti
- 65% de non bâti dont 40% d'espaces publics
- 539 logements sociaux en centre-ville contre 682 logements privés soit 44 % de logements sociaux
- Dans le centre on trouve trois types d'urbanisation, ce qui implique des traitements différents

Source ; AGAM – Envie de Ville - fichiers foncier + inventaire SRU DDTM 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

L'habitat

Document de travail

Un parc de logements avec une forte présence de logements sociaux

En 2018, la commune comptait 5 786 logements :

- 5 333 **résidences principales** soit **92% du parc**
- 77 résidences secondaires soit moins de 2% du parc
- 376 **logements vacants** soit **6% du parc (faible vacance)**

- **52% de maisons/48% d'appartements**

Typologie du parc de logements

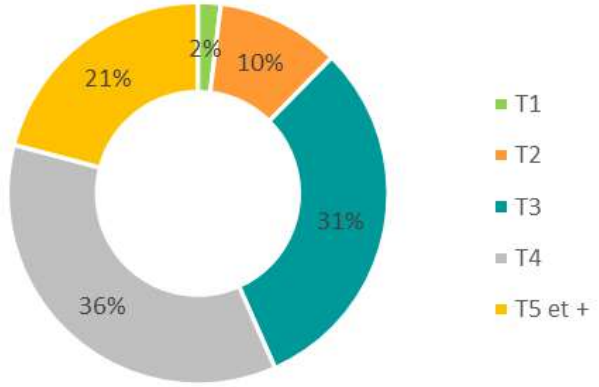

INSEE, 2018

Forme du parc de logements en 2018

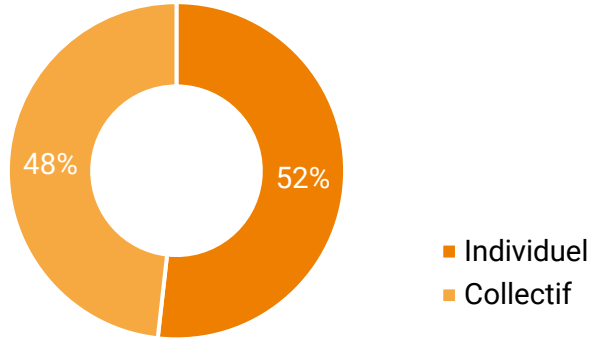

INSEE, 2018

Un parc marqué par sa fonction résidentielle et sa vocation sociale :

- En 2018, **22 % des résidences principales sont occupées par des locataires du parc social** (contre 12% en Pays Salonais)
- Une part importante de logements sociaux en centre-ville (671 des 1777 logements sociaux soit plus de 37%)
- Parmi les 11 communes soumises à l'article 55 de la loi SRU du Pays Salonais**, seule Berre-l'Etang dépasse le seuil réglementaire de 25%** de logements sociaux avec **31,7% de logements sociaux**

ENJEUX :

Malgré un taux de logements vacants faible, quelle stratégie de réhabilitation du parc privé ?

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

L'habitat

Document de travail

Près de 2/3 du parc construit avant les réglementations thermiques performantes

- **65 % des logements ont été construits entre 1946 et 1990**, dont 38% sur la période 1946-1970
- Même constat au sein du parc social où **70% des logements ont été construits avant 1975** (46% à l'échelle du Pays Salonais)

→ Les logements sociaux peu performants peuvent avoir une forte répercussion sur le niveau de charges des locataires et créer des situations de précarité énergétique

Âge du parc de résidences principales

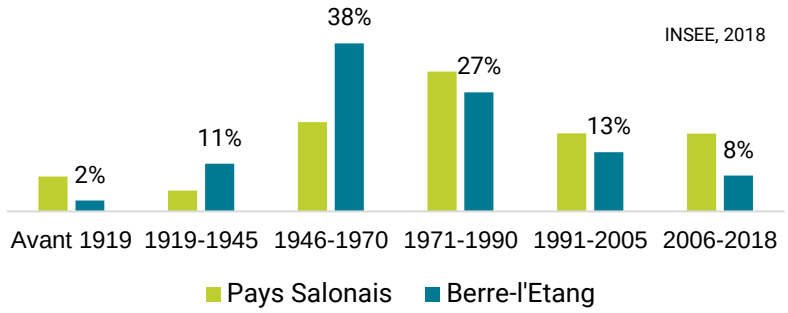

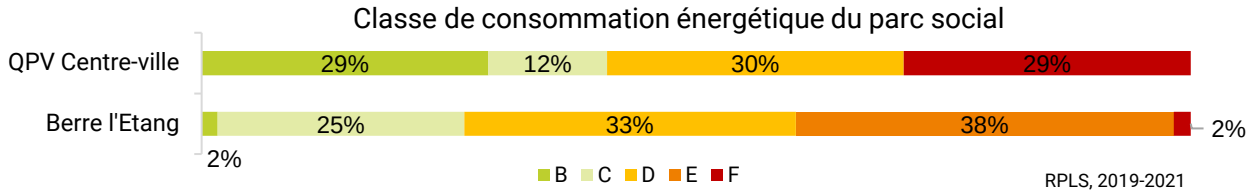

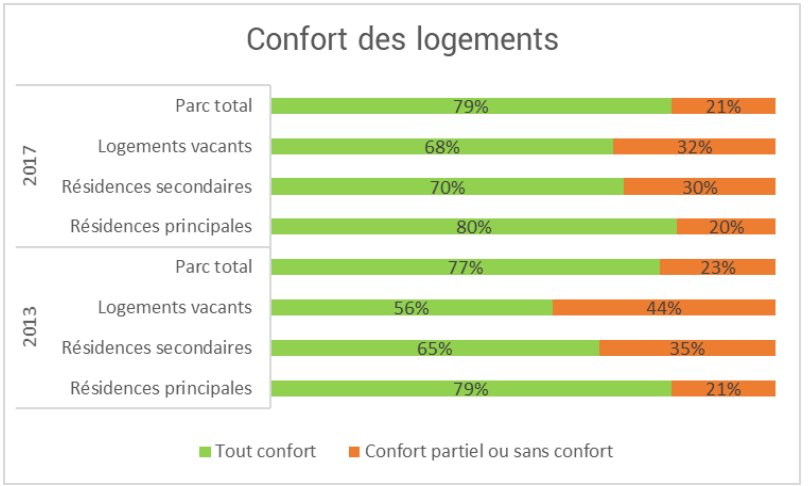

- Des logements dont le **confort s'est amélioré** entre 2013 et 2017 : **244 logements tout confort** en plus dans le parc

- Le parc de **logements vacants** tout confort progresse de **plus de 12 points** (mais ne concerne que 240 logements), le parc des **résidences secondaires** de **5 points** (ne concernant toutefois que 79 logements)

* **Tout confort** : présence d'une baignoire ou d'une douche, de WC et d'un moyen de chauffage
* **Confort partiel** : absence d'un ou deux éléments de confort dans le logement (baignoire, douche, WC et chauffage)
* **Sans confort** : sans baignoire, ni douche, ni WC, ni chauffage

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

L'habitat

Document de travail

Un faible niveau de vacance

- Un total de **450 logements vacants** sur la commune en 2020 (**taux de vacance de 8%** - *source LOVAC 2020 croisée avec les Fichiers Fonciers 2020*) soit une **vacance limitée**
- **78 logements** sont **structurellement vacants** (depuis au moins 3 ans) : soit à peine **17%** de **l'ensemble** des logements vacants
- En lien avec le parc berrois, 4 logements structurellement vacants sur 10 datent des "30 Glorieuses" (1949-1975)
- Près d'**un** logement **sur deux** est un **T3**, mais toutes les autres typologies sont présentes dans le parc structurellement vacant

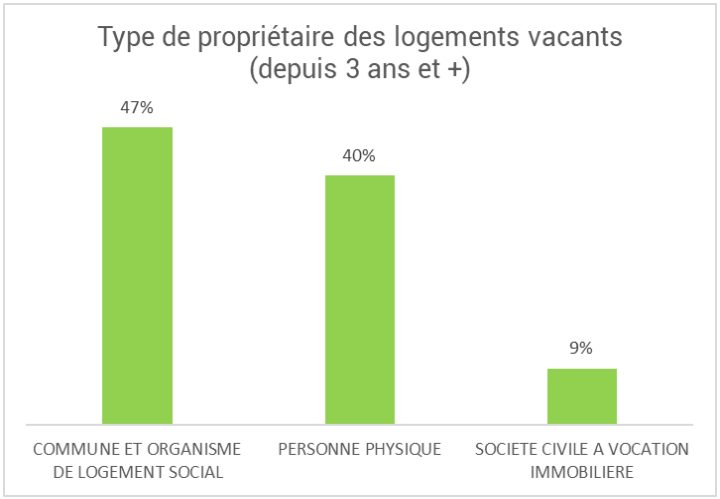

LOVAC, 2020

- Une partie importante du parc vacant **propriété** de **la commune** et des **organismes de logement social** (à titre comparatif, 27% à Salon-de-Provence)
- Près d'**un** logement vacant **sur dix** appartient à une **SCI**

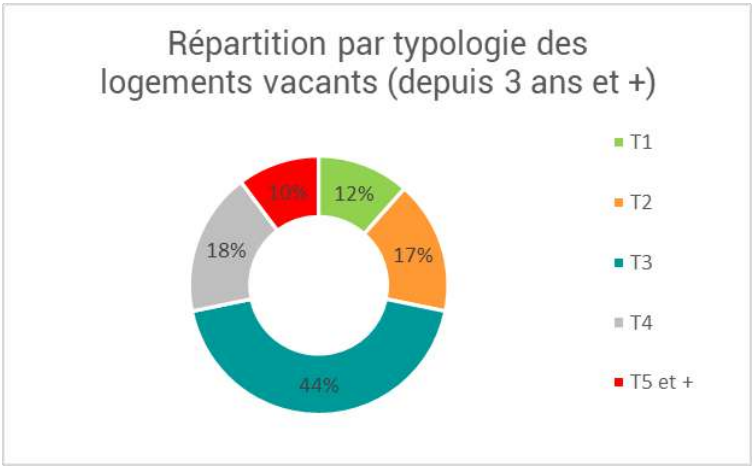

LOVAC, 2020

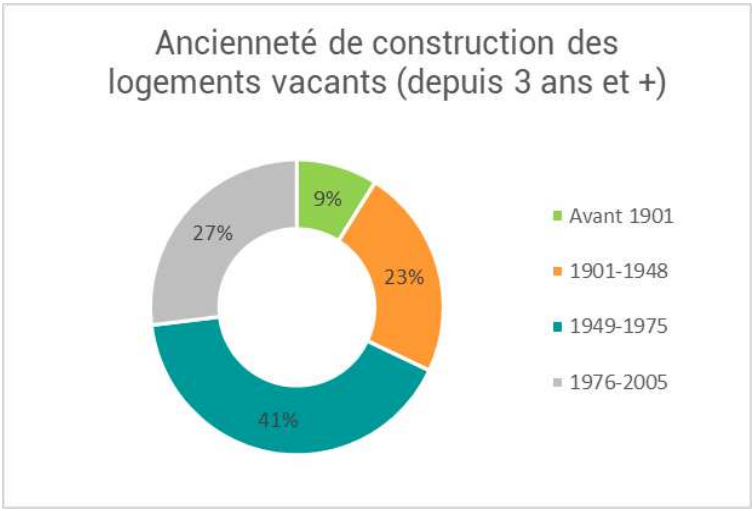

LOVAC, 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

L’habitat

Document de travail

Un marché immobilier assez dynamique dans l’ancien

- Plus de **1 100 biens** vendus entre 2010 et 2019 dans l'ancien (**604 appartements** et **505 maisons**) sur les 5 821 décomptés dans les fichiers fonciers en 2020
  - Taux de transaction sur la période 2010-2019 : **19%** à **Berre-l'Etang** (**22%** à **Velaux** et **24%** à **Rognac**)

- Des **prix** plus **abordables** que ceux du Pays Salonais mais qui **progressent** dans les **mêmes ordres de grandeurs** pour les **appartements anciens**

- Des **maisons anciennes** avec des prix qui subissent une **baisse importante** et plus d'1,5 fois inférieurs à ceux observés au niveau du Pays Salonais

- En lien avec le parc berrois, **un** logement vendu **sur deux** a été construit entre **1949 et 1975**

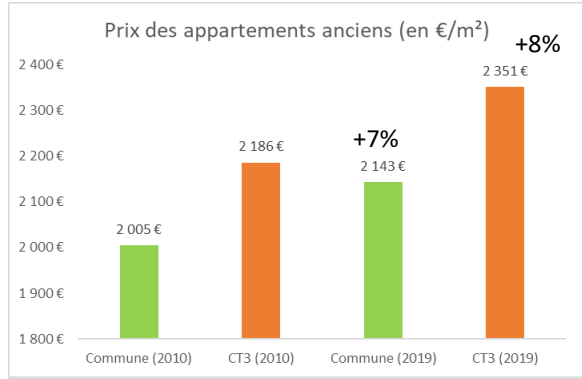

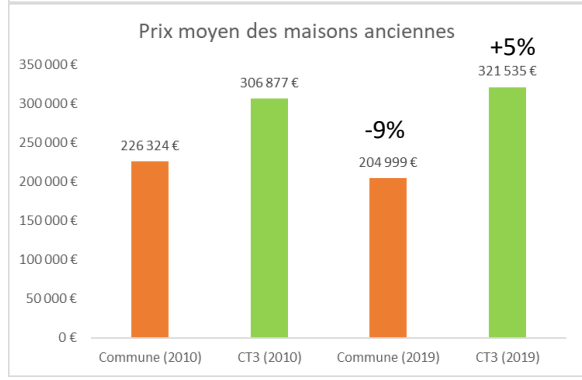

Source : DV3F 2010-2019

Mais un marché de la construction neuve très contraint

Une commune qui **peine à développer** son parc résidentiel notamment en raison d’un **cumul de contraintes** :

- Entre 2015 et 2020, 25 nouveaux logements par an ont été autorisés
- Sur la même période, parmi ces PC autorisés **60% était de l’individuel (pur ou groupé) et 40% du collectif**
- Taux de transaction sur la période 2015-2020 : 3**%** à **Berre-l'Etang** (7**%** à **Velaux** et **Rognac**)

Forme des logements autorisés (2015-2020)

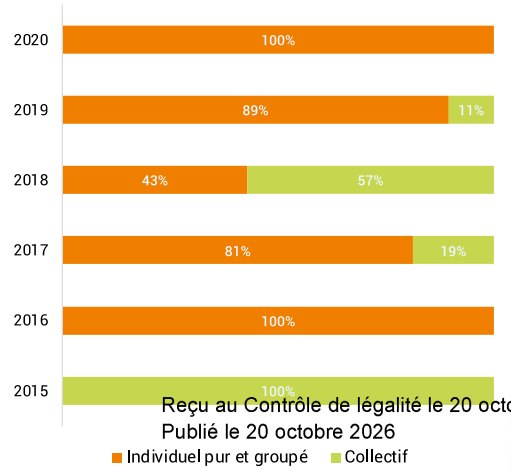

Source : SITADEL 2015-2020

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

L'habitat

Document de travail

Six acheteurs sur dix ont moins de quarante ans

6 acquéreurs sur 10 ont moins de 40 ans lors de l'achat

Dans le **Pays Salonais**, cette **proportion** est **plus faible** (45/47%), principalement au **profit des 50-59 ans** (18% sur les appartements et 15% sur les maisons)

La part des **plus de 70 ans** est près de **deux fois supérieure** au niveau des **appartements**

Les professions intermédiaires et les ouvriers dominent le marché, les employés constitue également une part importante des acquéreurs

Dans le Pays Salonais, **les ouvriers** sont nettement **moins présents** au profit des **cadres et professions intellectuelles supérieures** (en particulier sur les appartements) et **des retraités** (sur les maisons notamment)

Une part de cadres et professions intellectuelles faible (6/7%) mais supérieure à celle observée sur la commune (2% - *source INSEE 2018*)

Age des acquéreurs selon le type de bien

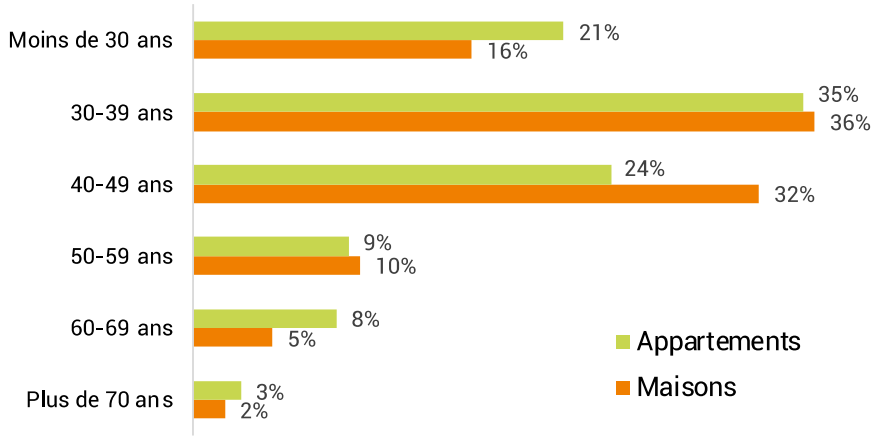

Professions des acquéreurs selon le type de bien

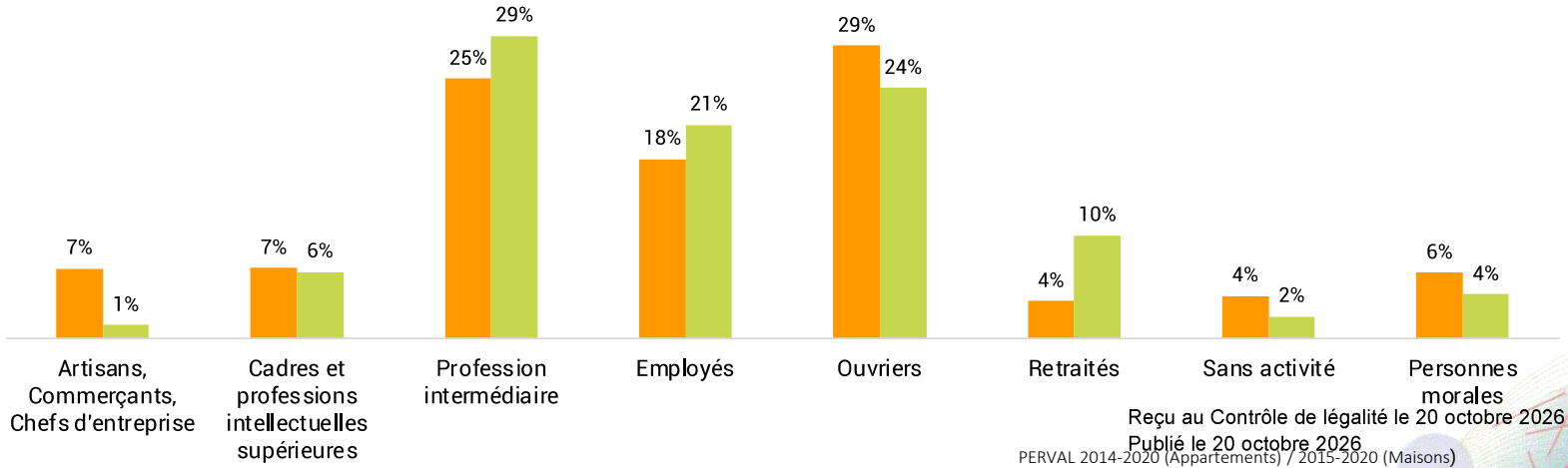

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

PERVAL 2014-2020 (Appartements) / 2015-2020 (Maisons)

L'habitat

Document de travail

Une commune mobilisée pour l'amélioration du parc privé
Un bilan d'intervention sur le parc privé mitigé sur les dernières années du fait de la disparition du PIG

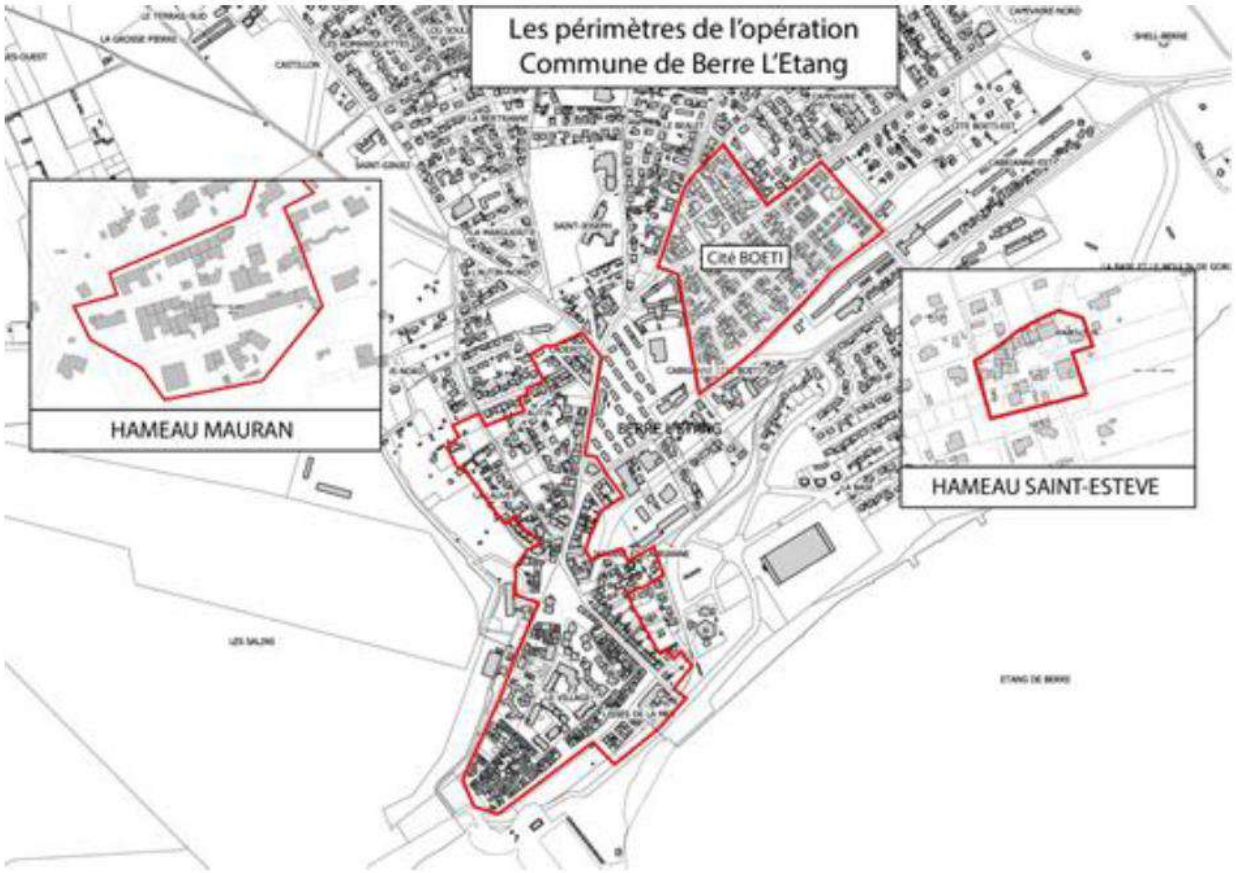

Depuis 25 ans intervention de Berre l'Etang pour améliorer l'habitat existant

Plus récemment :

- Des secteurs cibles pour l'aide financière communale (Cf carte)
- 2 PIG successifs à l'échelle du CT3 (de 2013 à janvier 2019) qui ont renforcé les financements d'opération et le périmètre d'intervention (ensemble de la commune couverte),
- Un prestataire, Urbanis, qui assure des permanences et le montage des dossiers

En 2021, un bilan des interventions 2020 sur le parc existant privé qui relève

- 20 opérations réalisées ou en cours,
- Des permanences fréquentées,
- Une proposition de réétudier le périmètre d'intervention pour répondre au reste de la commune,
- Un manque de communication sur l'opération,
- Une complémentarité avec les financements du PIG à retrouver (quid d'un nouveau PIG pour le CT3)

Année	Projets déposés	Part propriétaires occupants	Dont revenus très modestes
2017	45	87 %	63 %
2018	NR	NR	NR
2019	9	81 %	43 %
2020	19	89 %	33 %

Source : Bilan annuel 2017, 2019 et 2020, IRHAD, Urbanis, opérateur de "Berre l'Etang rénovation"

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Les usages

Document de travail

De multiples usages à l'échelle de l'étang…

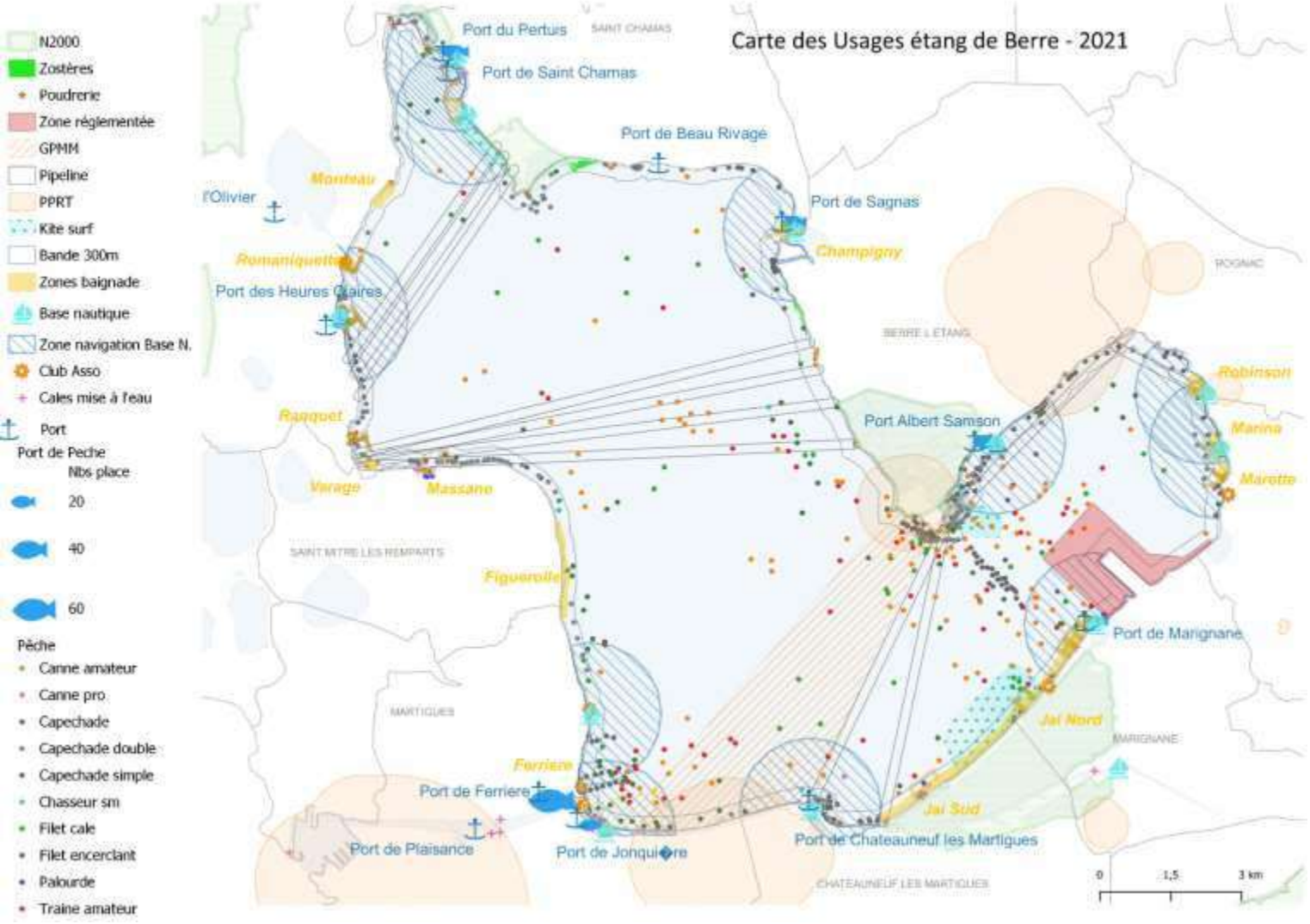

Source : GIBREB

- **Plaisance**

Plaisance, motomarine, bateau à moteur :

8 ports (soient environ 2 500 places)

- **Loisirs nautiques**

Baignade et sports : ski nautique, kite-surf, planche à voile, barque, canoë, kayak, dériveur, paddle et aussi jet-ski, nage en eau libre… :

Plus de 20 structures de loisirs nautiques

14 plages ouvertes

- **Pêche artisanale et pêche de loisirs**

Anguille et daurade notamment

- **Chasse**

Chasse à la hutte notamment

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Les usages

... comme à l'échelle de la commune

Document de travail



LÉGENDE

- Port de plaisance
- Port de pêche

ACTIVITÉS ET USAGES NAUTIQUES

- Sports de voile : voile habitable, dériveurs, catamaran
- Sports à rame : canoë, kayak, paddle
- Planche à voile
- Kite-surf
- Pêche professionelle/de loisir
- Points de pêche

ACTIVITÉS LUDIQUES ET SPORTIVES

- Parcours santé/fitness
- Aire de jeux pour enfants
- Cerfs-volants
- Point de vue/belvédère
- Parcours de randonnée
- Parcours vélo en projet

ÉQUIPEMENTS

- Équipements sportifs : stade, city-stade, complexe sportf, piscine, boulodrome...
- Parcs/espaces verts

Source : GIBREB, commune, terrain

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Les usages

Document de travail

… comme à l'échelle de la promenade



LÉGENDE

promenade

usages

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Les usages

Document de travail

Quels usages renforcer et développer dans une stratégie d'attractivité ?

À l'échelle de la commune :

Plaisance :

1 port de plaisance de 250 anneaux

Loisirs nautiques :

1 école de voile
1 plage aménagée (plage de Champigny)
1 promenade littorale avec activités

Loisirs sportifs :

Spot de kite-surf « informel » au niveau de la Pointe, spots de pêche de loisir autour des salins

Des axes envisagés :

Les plages et la baignade (le long de la promenade)

Le nautisme (extension du port)

La marche et les randonnées (projet de sentier pédestre littoral qui ferait le tour de l'étang)

Le sport (kitesurf, voile, paddle, skate...)

ENJEUX :

Comment changer l'image de la commune, diversifier les usages et se positionner sur des créneaux porteurs et différenciants (tourisme vert et local, sport, nautisme...) ?

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026





Des espaces publics de grande dimension





Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Zoom sur les espaces publics

Document de travail

Des espaces publics et équipements de qualité et rayonnants

- Des équipements et services nombreux et rayonnants à l'échelle du bassin de vie
- Des espaces publics, des jardins ainsi que des aires de jeux pour enfants très qualitatifs mais pas toujours très fréquentés, pas toujours connectés les uns aux autres et peu lisibles



Espace de loisirs

- Équipements sportifs et de loisirs
- Équipements rayonnent
- Parc et jardin
- Espace public

Equipements

- Équipements scolaires
- Équipements de services

Source : BD Topo, site officiel de la commune, terrain 2022

ENJEUX :

Comment favoriser une réappropriation et une mise en réseau des espaces publics pour une meilleure lisibilité urbaine ?

Comment développer des « attracteurs » notamment sur la promenade (skate parc, food truck, paillottes…) ?

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Forces et faiblesses du cadre de vie

Document de travail

Les forces

La diversité et l'attractivité des équipements

La qualité des espaces publics

La présence de vastes ensembles naturels et littoraux

CADRE DE VIE

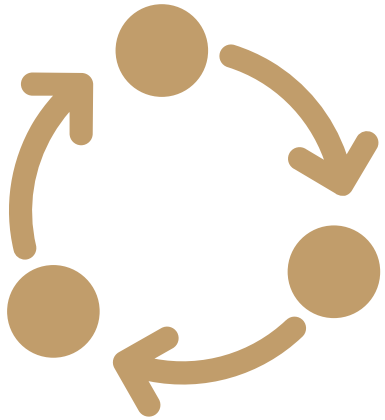

Développement soutenable

Les faiblesses

Une attractivité démographique à « booster », un vieillissement de la population à anticiper

Une stratégie de réhabilitation du parc de logements privé à pérenniser

Un manque de logements à destination des jeunes ménages à combler

Des espaces publics à reconnecter / des « attracteurs » à recréer (foodtruck, équipements..)

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Les grands enjeux du cadre de vie

Document de travail



LÉGENDE

- Équipements sportifs et culturels rayonnants
- Lieux d'accès aux différentes activités nautiques
- Un littoral à valoriser (accès, aménagements, etc.)
- Des usages sur l'étang à renforcer/développer (activités nautiques à conforter, baignade, pêche, mais aussi événements culturels, manifestations artistiques, etc.)
- Des accès/parcours vers le littoral à favoriser/développer
- Le paysage à valoriser (mobilités douces, circuits balisés, observation de la faune et la flore, aménagements pédagogiques, etc.)
- S'intégrer à des voies douces à l'échelle du territoire (sentier du littoral, Arc ?)
- Une promenade à rendre encore plus attractive
- Un cadre urbain à améliorer (des espaces publics à reconnecter, un parc de logements à réhabiliter, etc.)
- Périmètre envie de ville

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Source : BD Topo, GIBREB, terrain 2022

1

Diagnostic territorial et urbain

- L'ÉCONOMIE
- LE CADRE DE VIE
- **MOBILITÉ**

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

La situation géostratégique

Document de travail

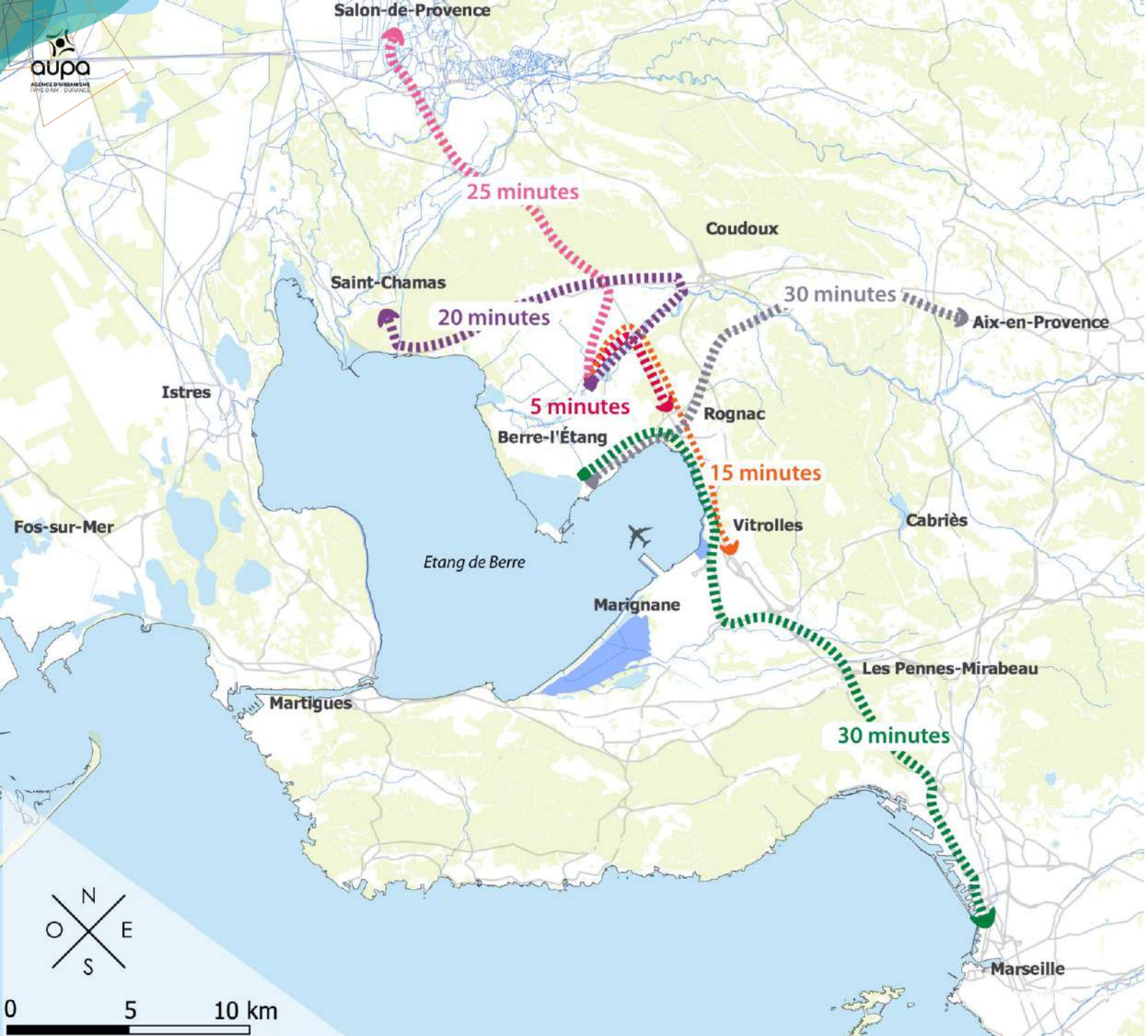

Une commune à proximité de grandes infrastructures de transport

- Une situation en marge mais au cœur de tous les enjeux
- Une proximité directe avec de grandes infrastructures de transport

- Peu de flux de passage

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Les grands constats de la mobilité

Document de travail

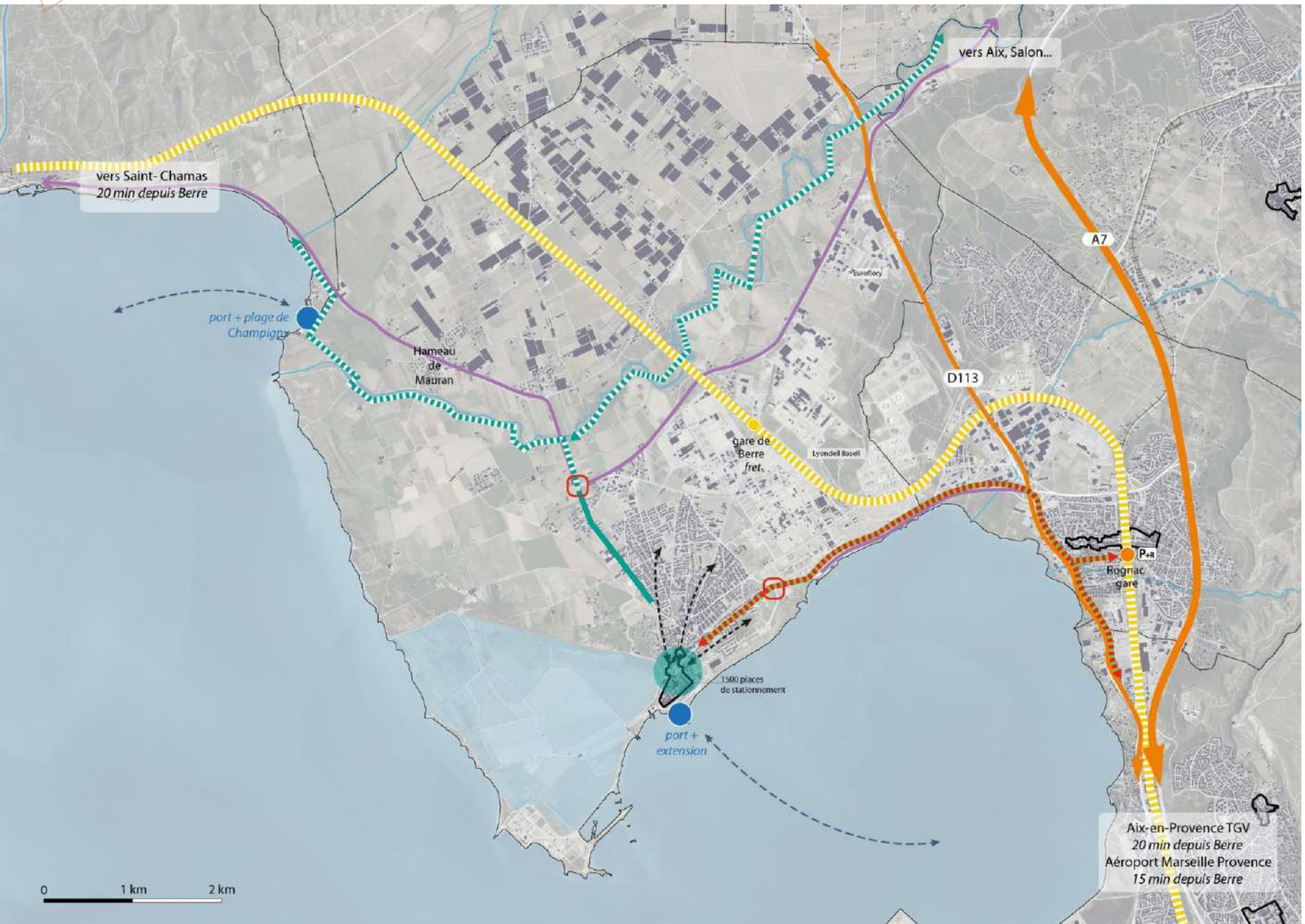

LÉGENDE

- Axes structurants
- Principaux axes d'entrée sur la commune
- Entrées de ville
- Centralités à relier, porosités à créer
- Création de liaisons maritimes ?

Plan de Mobilité métropolitain

- Réseau express métropolitain TER+
- Réseau vélo structurant/existant
- Ligne de bus et vélo structurante
- Des espaces publics partagés et attractifs dans le centre ville
- Périmètre Envie de ville

Source : BD Topo, Plan de Mobilité métropolitain 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Zoom sur le stationnement

Document de travail



Un centre riche en stationnement gratuit

- Une offre de stationnement très nombreuse en centre-ville
- Et des espaces en cœur d'ilot d'habitat social envahis par les véhicules

Zone de stationnement résidentiel en centre-ville

Parking public gratuit

TOTAL : 1 027 places gratuites en centre + 400 en centre-ville élargi

Source : BD Topo, site officiel de la commune

ENJEUX :

Quelle stratégie en matière de gestion du stationnement, tant en ce qui concerne la « résidentialisation » des cœurs d'ilots du parc social, que l'optimisation des poches de stationnement à proximité du centre ?

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Polarité

Document de travail



Espace de loisirs

- Équipements sportifs et de loisirs
- Équipements rayonnent
- Parc et jardin
- Espace public

Equipements

- Équipements scolaires
- Équipements de services

- Zone de stationnement résidentiel en centre-ville
- Parking public gratuit

- 5 minutes à pied
- 10 minutes à pied

Source : BD Topo, site officiel de la commune

ENJEUX :

Améliorer les espaces piétons et cyclable pour faciliter l'accessibilité et la lisibilité des équipements et des espaces publics

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Forces et faiblesses de la mobilité

Document de travail

Les forces

Une situation centrale au cœur de la métropole

Une proximité directe avec de grandes infrastructures de transport

Une offre de stationnement très développée dans le centre

MOBILITÉ

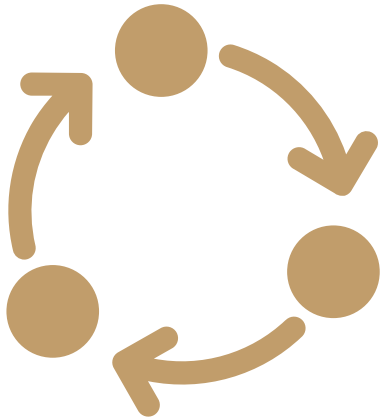

Développement soutenable

Les faiblesses

Peu de flux de passage

Des porosités à repenser, des liaisons douces à créer

Dans un contexte de foncier très contraint, des poches de stationnement à réaménager ?

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2

Synthèse des enjeux

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Synthèse des enjeux thématiques

Document de travail

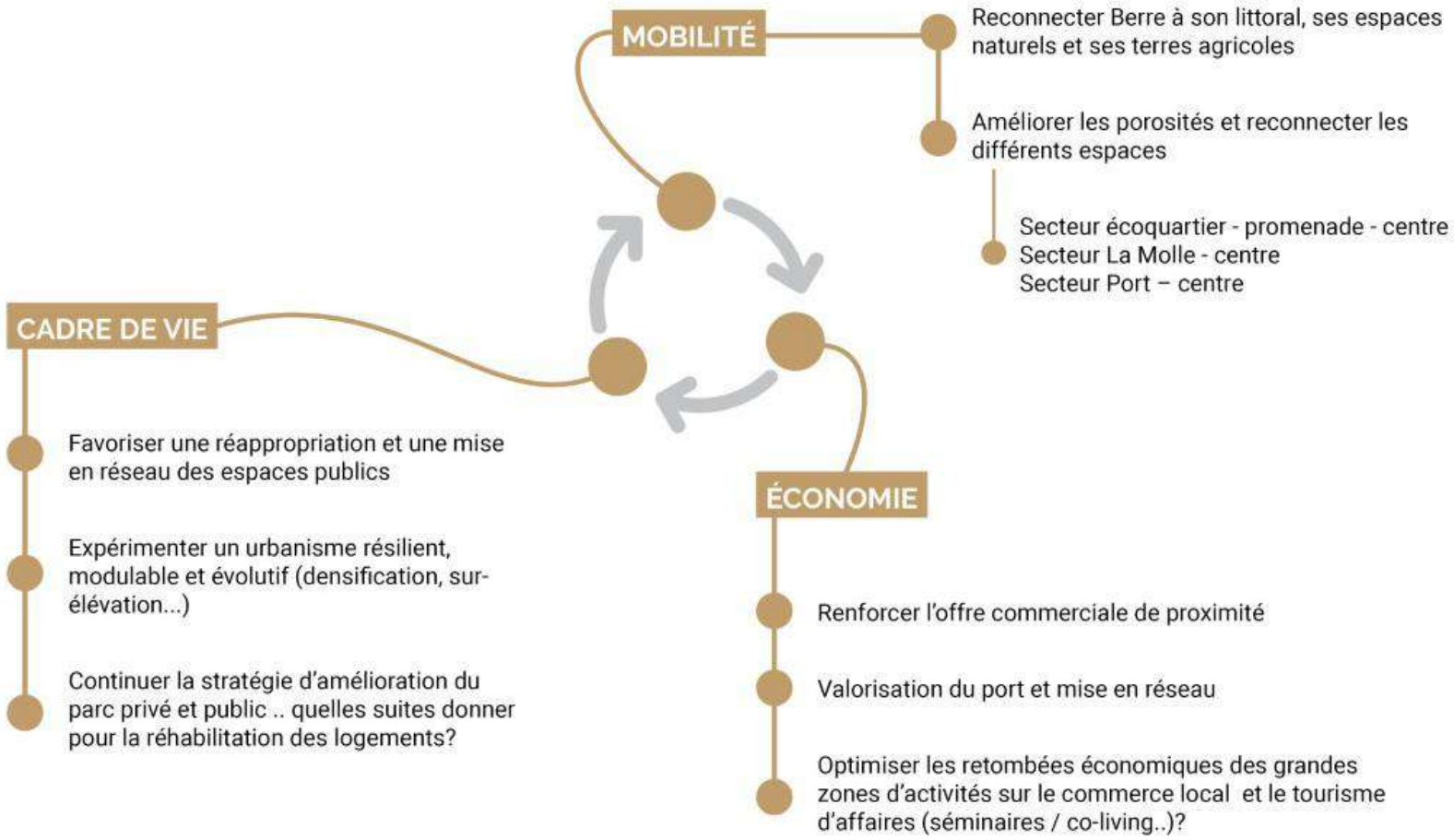

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

L’étang de Berre dans le SCOT métropolitain

Document de travail

Un littoral stratégique dans le SCOT métropolitain

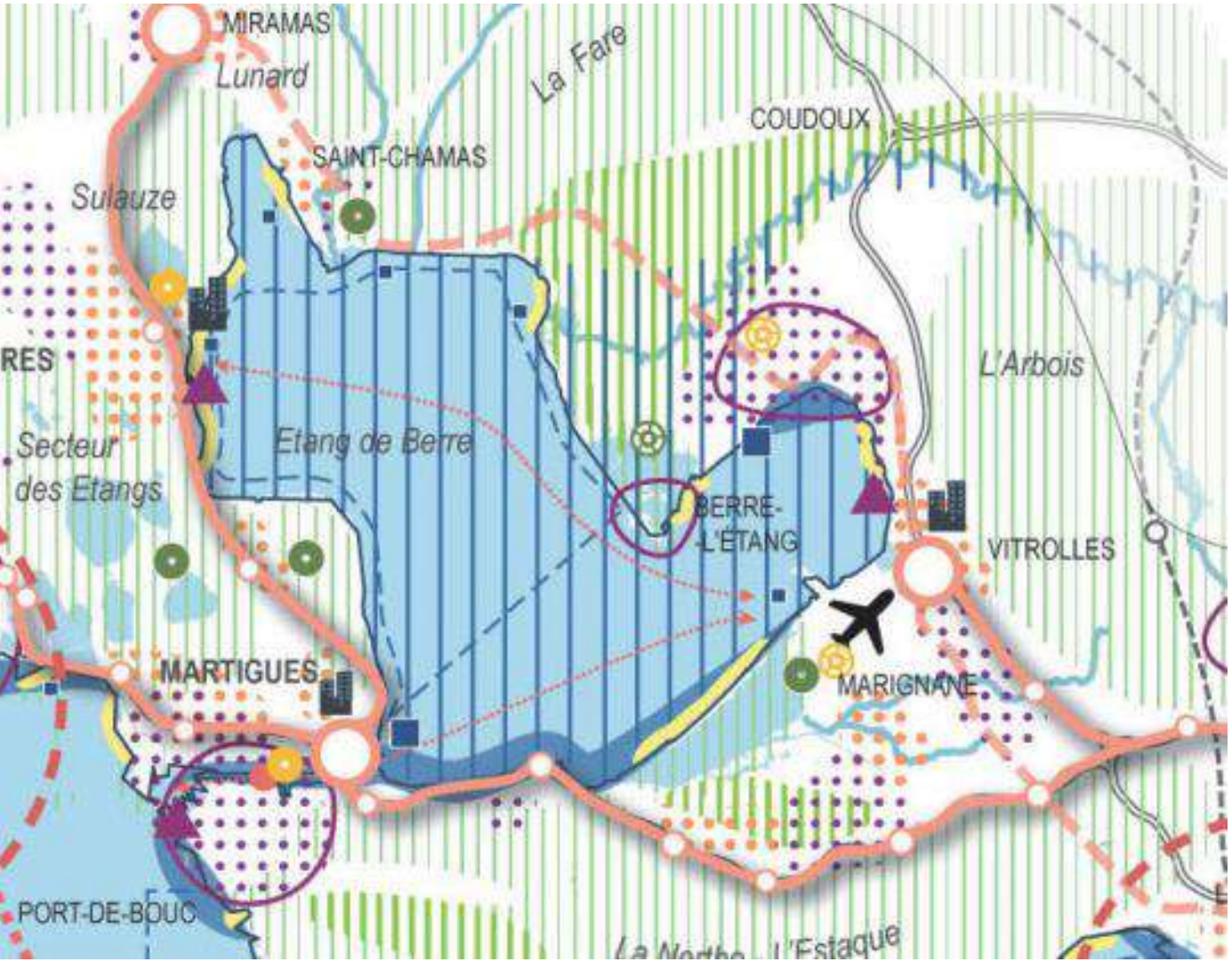

Les enjeux en matière de développement du littoral vus par le SCOT métropolitain en cours de réalisation :

Redonner à l’étang une vocation de destination de loisirs :

- .....Haut lieu métropolitain
- .....Espace de découverte de la nature
- .....Potentiel
- Améliorer la qualité des plages
- Rééquilibrer l'offre en ports de plaisance

Préserver la richesse et la qualité de la grande nature

- Améliorer la qualité de l'eau
- Valoriser les espaces agricoles

Faire du littoral un laboratoire de la transition écologique et énergétique
Anticiper les risques

- .....Mieux prendre en compte les risques industriels

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Cartographie des enjeux à l'échelle de la commune

Document de travail

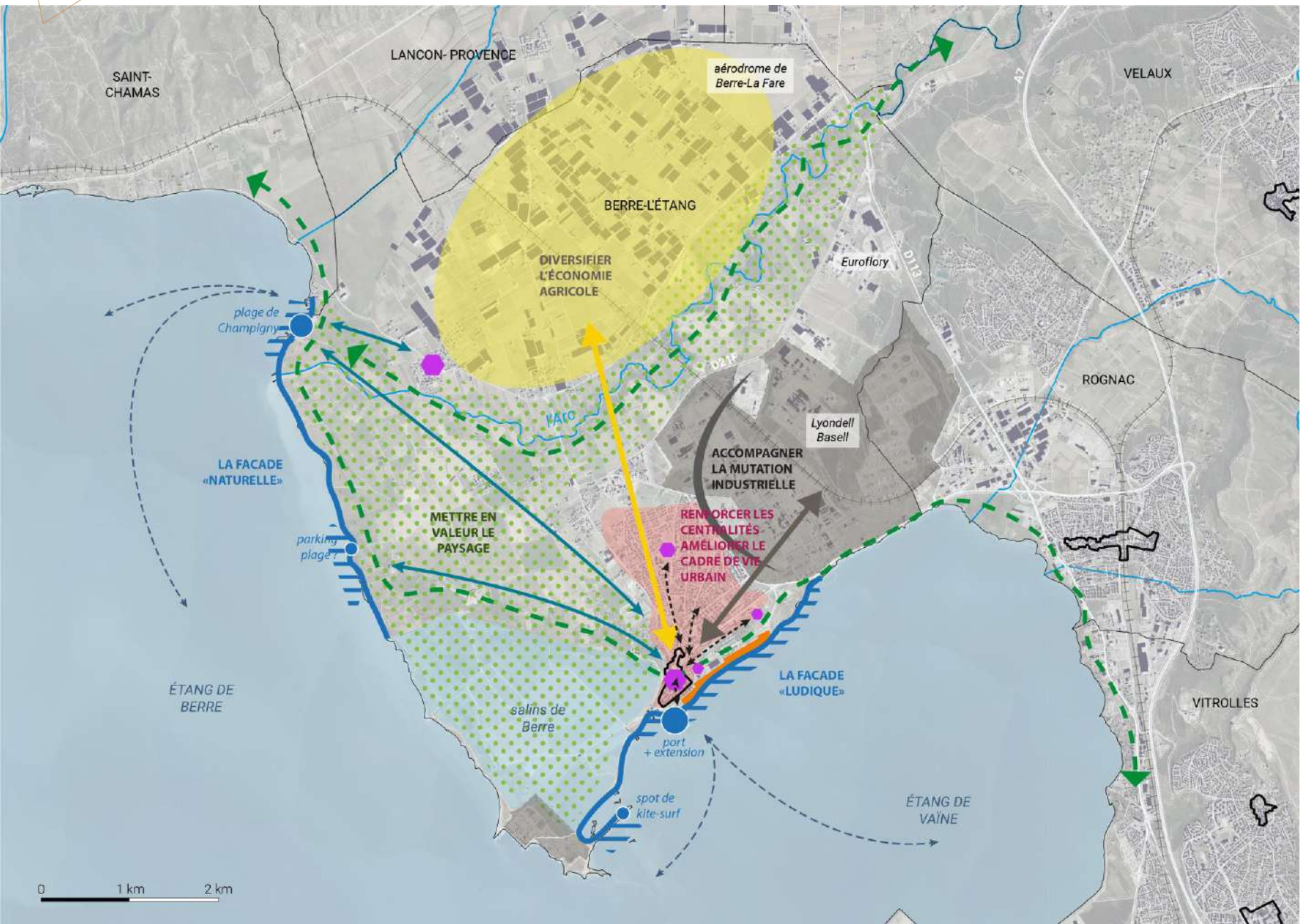

ENJEUX :

Comment reconnecter le centre ville de Berre l'Etang avec son littoral, ses espaces naturels et industriels et des terres agricoles

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Source : BD Topo, PLU 2018, Terrain 2022

Cartographie des enjeux sur le centre

Document de travail



- Carrefour stratégique
- Regain commercial et qualité d'habiter
- Attractivité touristique et locale
- Attractivité nautique et balnéaire
- Liaisons
- Porosités
- Secteurs/bâtiments à enjeux

ENJEUX :

Comment favoriser les porosités et mettre en réseau les différents espaces de la ville ?

Plusieurs axes à enjeux :

- Secteur écoquartier - promenade littorale - centre
- Secteur La Molle/centralité secondaire – centre
- Secteur Port – centre

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Source : BD Topo, Terrain 2022

4

Projets engagés et potentiel de développement

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Document de travail

Les projets communaux

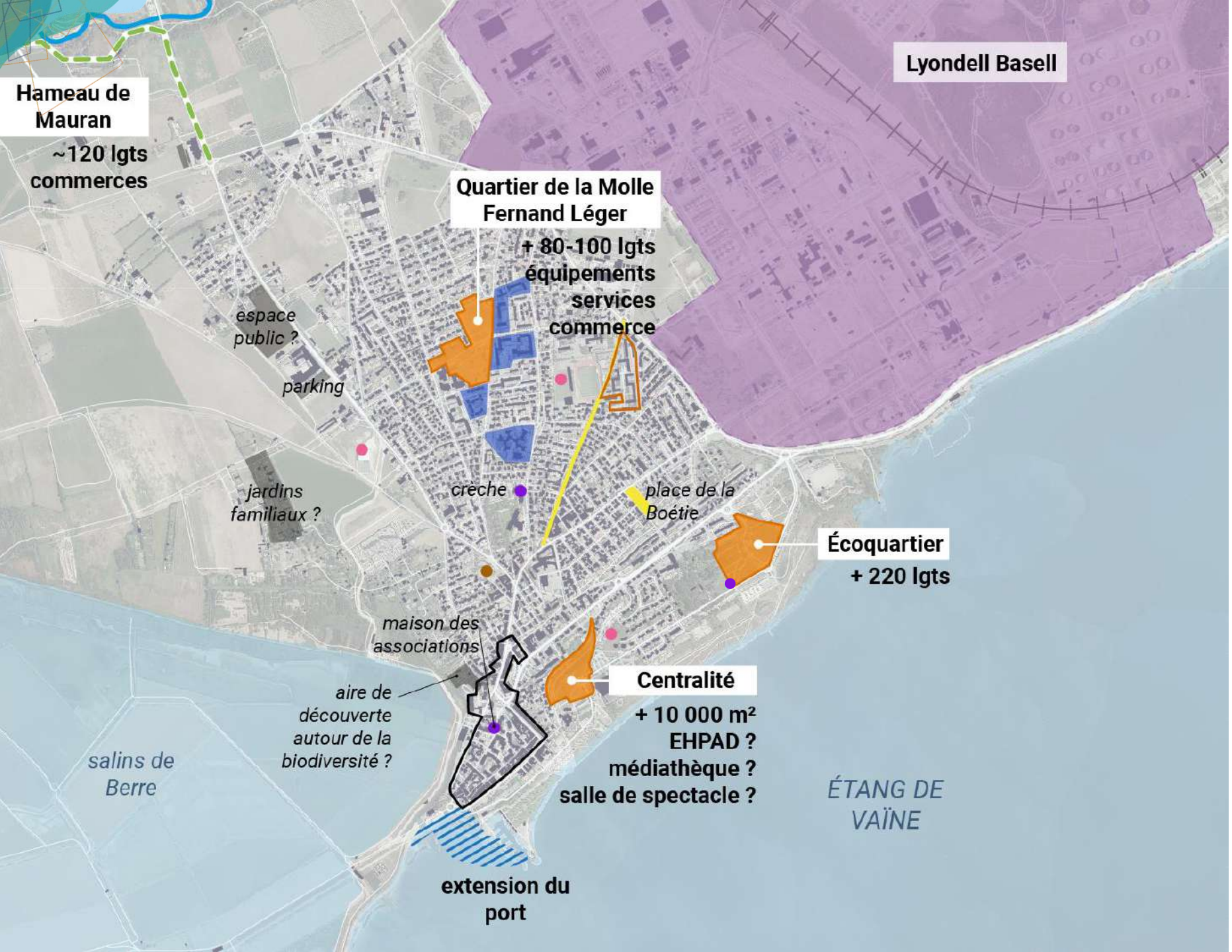

LÉGENDE

- Requalification d'espace public
- Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de sauvegarde de la Mariélie
- Réaménagement du stationnement
- Secteur de projet (PLU)
- ER équipement public (PLU)
- Projet d'équipement sportif
- Projet patrimonial
- Projet d'équipement/services
- Mobilité douce vers la plage de Champigny

Autres projets

- Projet d'extension du port
- Lyondell Basell - démantellement de la raffinerie
- Périmètre Envie de ville

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Source : PLU, Séminaire des élus

Un littoral remarquable à fort enjeux

Document de travail

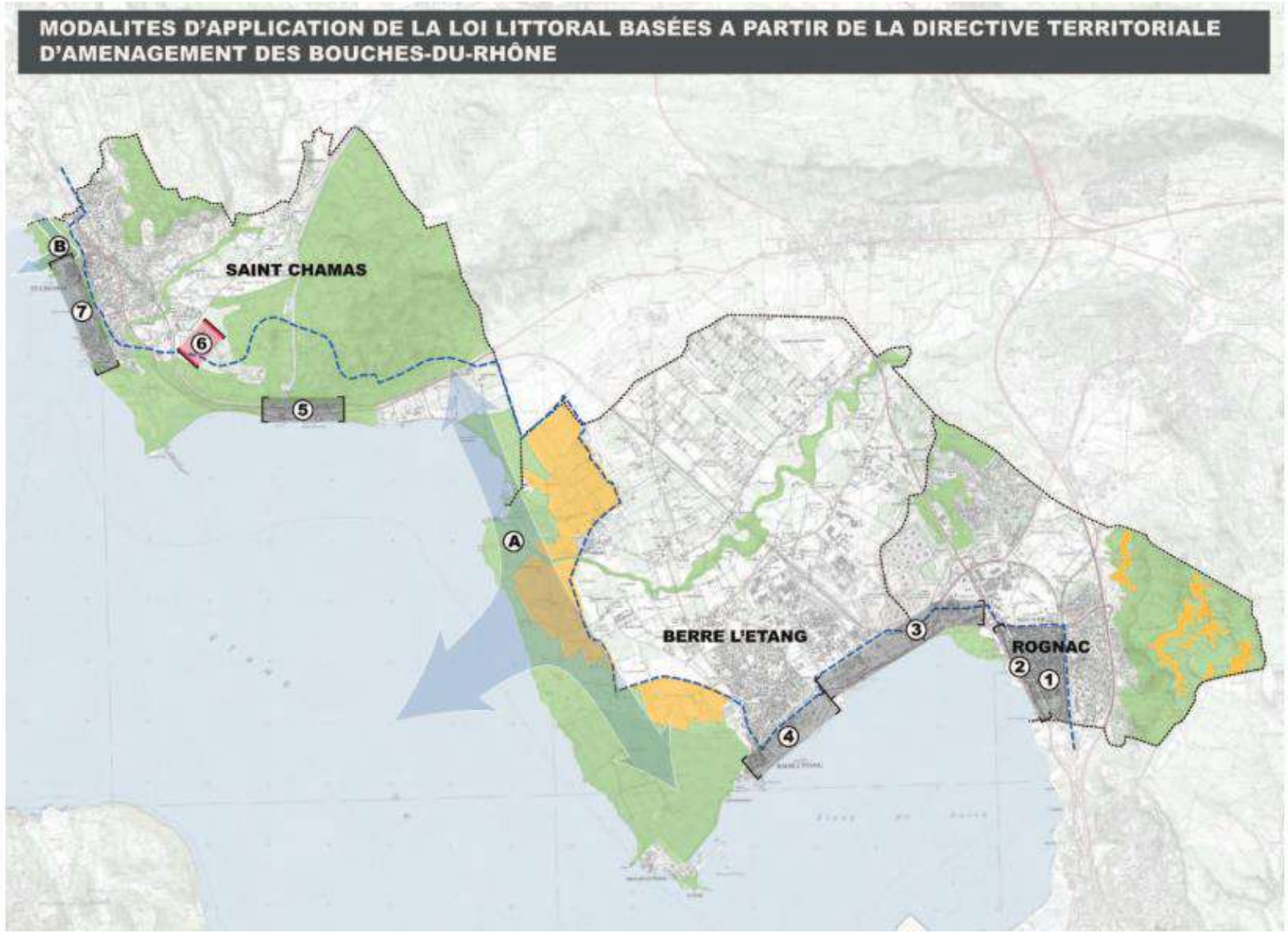

LÉGENDE

- Espaces Naturels Remarquables de la loi Littoral *(article L146-6 du code de l'urbanisme)*
- Espaces Agricoles Remarquables de la loi Littoral *(article L146-6 du code de l'urbanisme)*
- Limite des espaces proches du rivage de la loi Littoral *(article L146-4-2 du code de l'urbanisme)*
- Secteur urbanisé dans les espaces proches du rivage
- Projet d'aménagement dans les espaces proches du rivage
- Coupure d'urbanisation *(article L146-4-2 du code de l'urbanisme)*

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Un littoral remarquable à fort enjeux

Document de travail

L'étang de Berre et ses abords, portrait de territoire, SCOT, Métropole Aix Marseille Provence, AGAM, AUPA

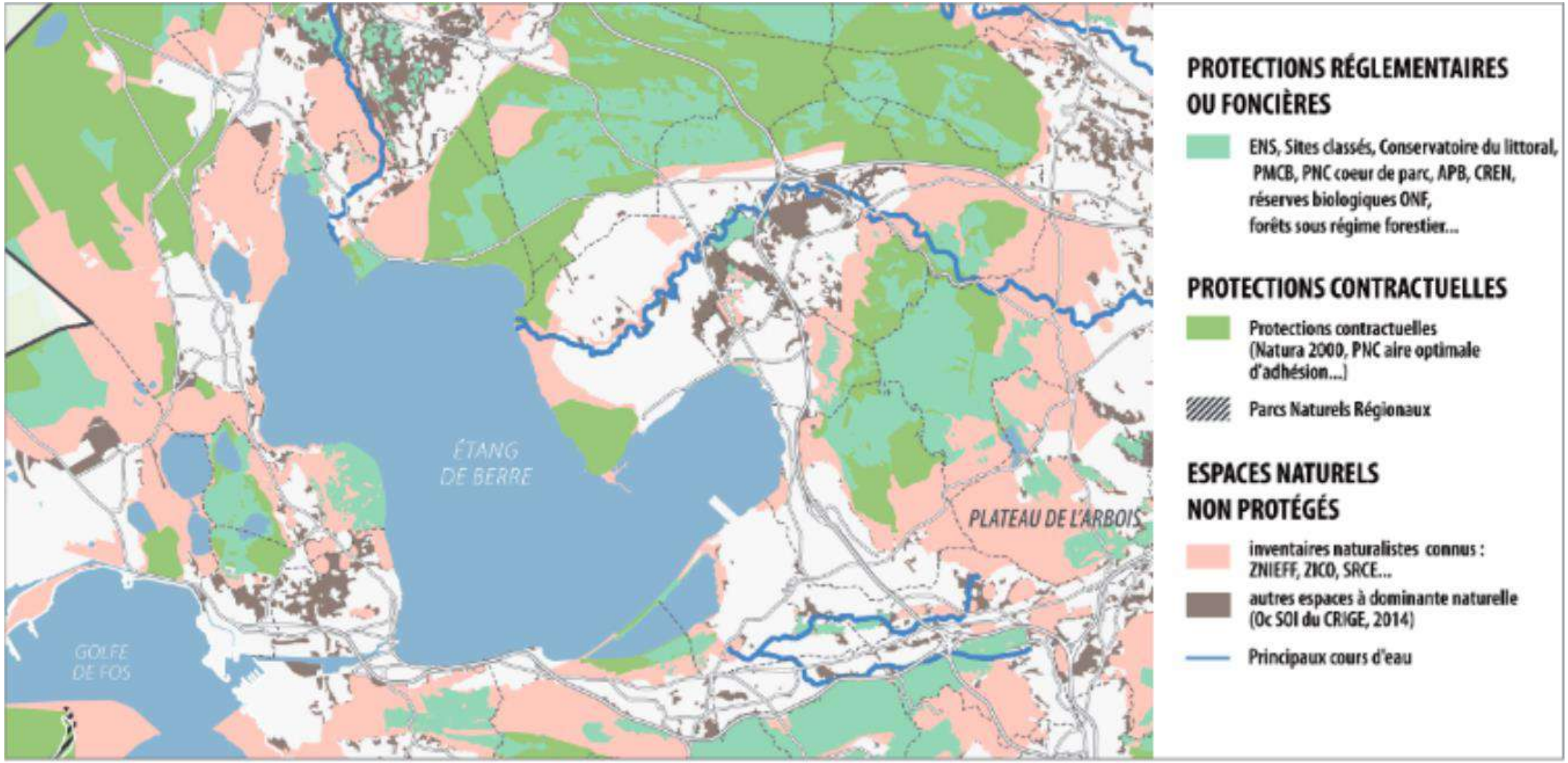

DISPOSITIFS DE PROTECTION

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Un littoral remarquable à fort enjeux

Document de travail

ENJEUX ET PRESSION SUR LES ESPACES NATURELS

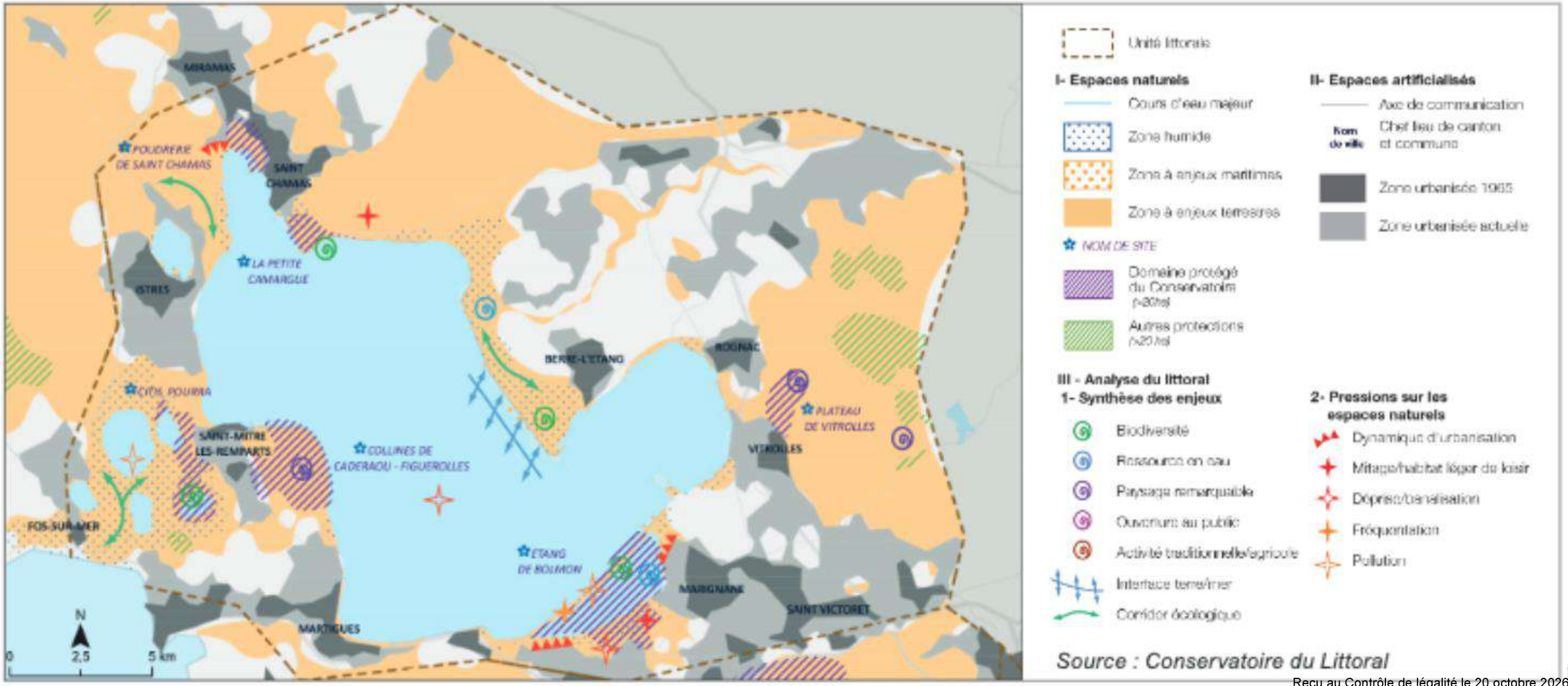

L'étang de Berre et ses abords, portrait de territoire, SCOT, Métropole Aix Marseille Provence, AGAM, AUPA

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Marseille le 20 octobre 2026

Les contraintes à prendre en compte

Document de travail

Des contraintes et des risques forts

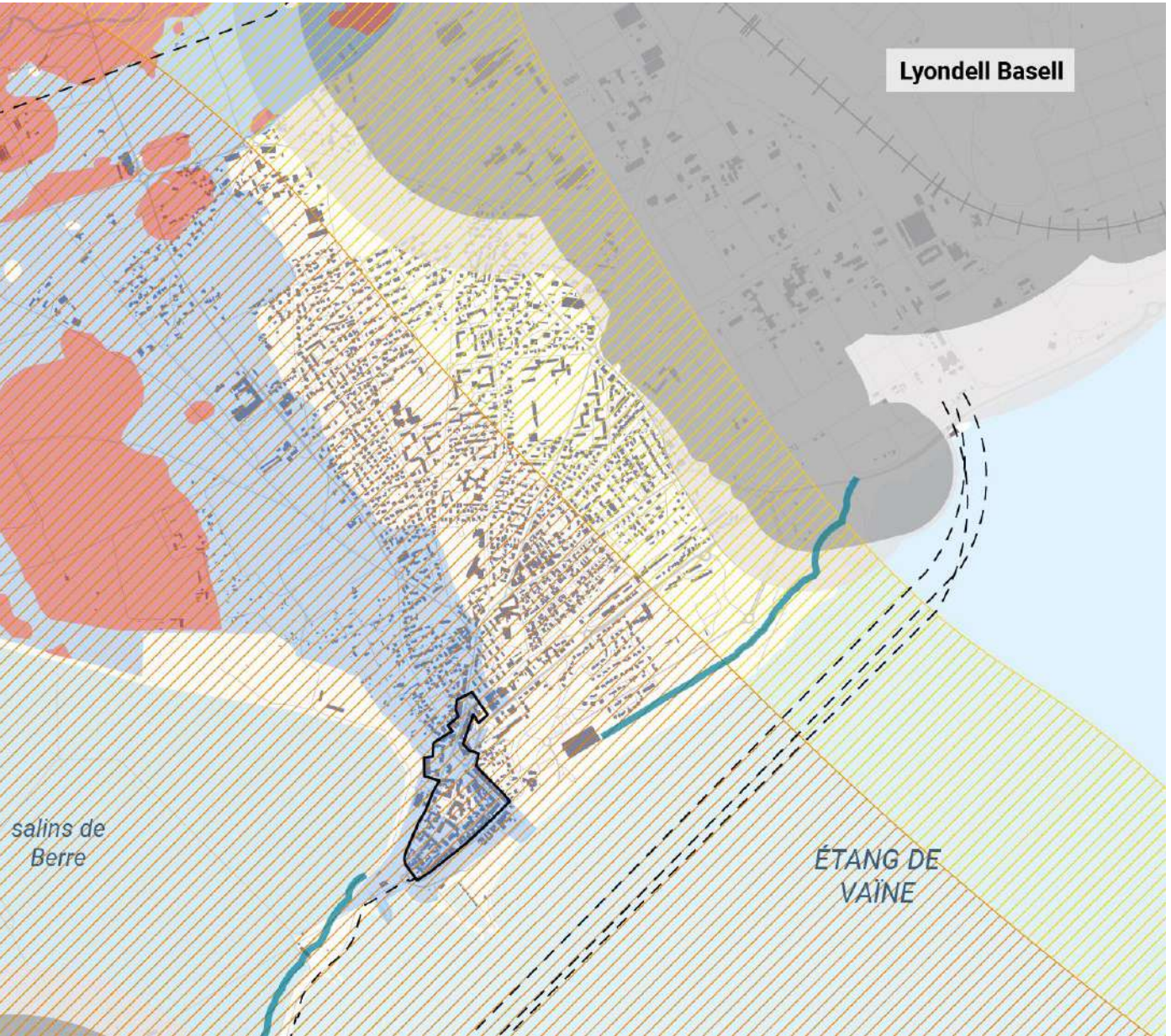

LÉGENDE

PPRi Berre

- Zone R : aléas fort
- Zone B : aléas modéré

PPRT Lyondell Basell

- Zones grisées + r/R/B : inconstructibilité totale
- Zone b : constructibilité très limitée

Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport Marseille-Provence

- Zone C du PEB : constructions sous conditions (faible accroissement de la population)
- Zone D du PEB : constructions sous conditions

- **Pipelines**
- **Bande des 100 m**

À noter :
Un nouveau PPRI est en cours de réalisation

ENJEUX :

Comment dépasser les multiples contraintes en optimisant les sites stratégiques et en expérimentant un urbanisme résilient, modulable et évolutif ?

Quel potentiel en matière de renouvellement urbain (densification, sur-élévation...) ?

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Les contraintes à prendre en compte

Contraintes et potentiels

Document de travail

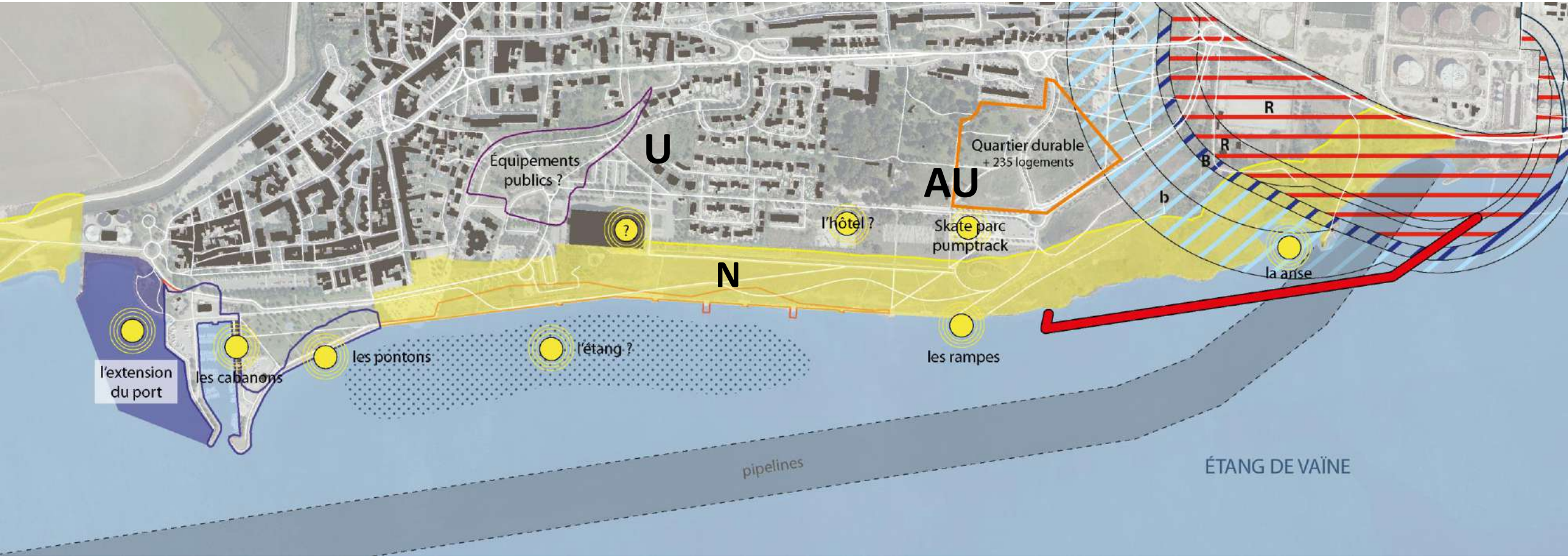

LÉGENDE

PPRT

- R : interdiction renforcée
- B : autorisation limitée
- b : autorisation
- pipelines

Loi littoral

Bande des 100 mètres : interdiction de construire en dehors des espaces urbanisés, sauf pour les activités qui exigent la proximité immédiate de l'eau

Domanialité

- Domaine public maritime (DPM)
- État

- Potentiels d'attractivité
- Construire sur l'étang ?

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Les contraintes de la zone de La Pointe

Document de travail

Le kite-surf, une activité informelle destinée à le rester ?

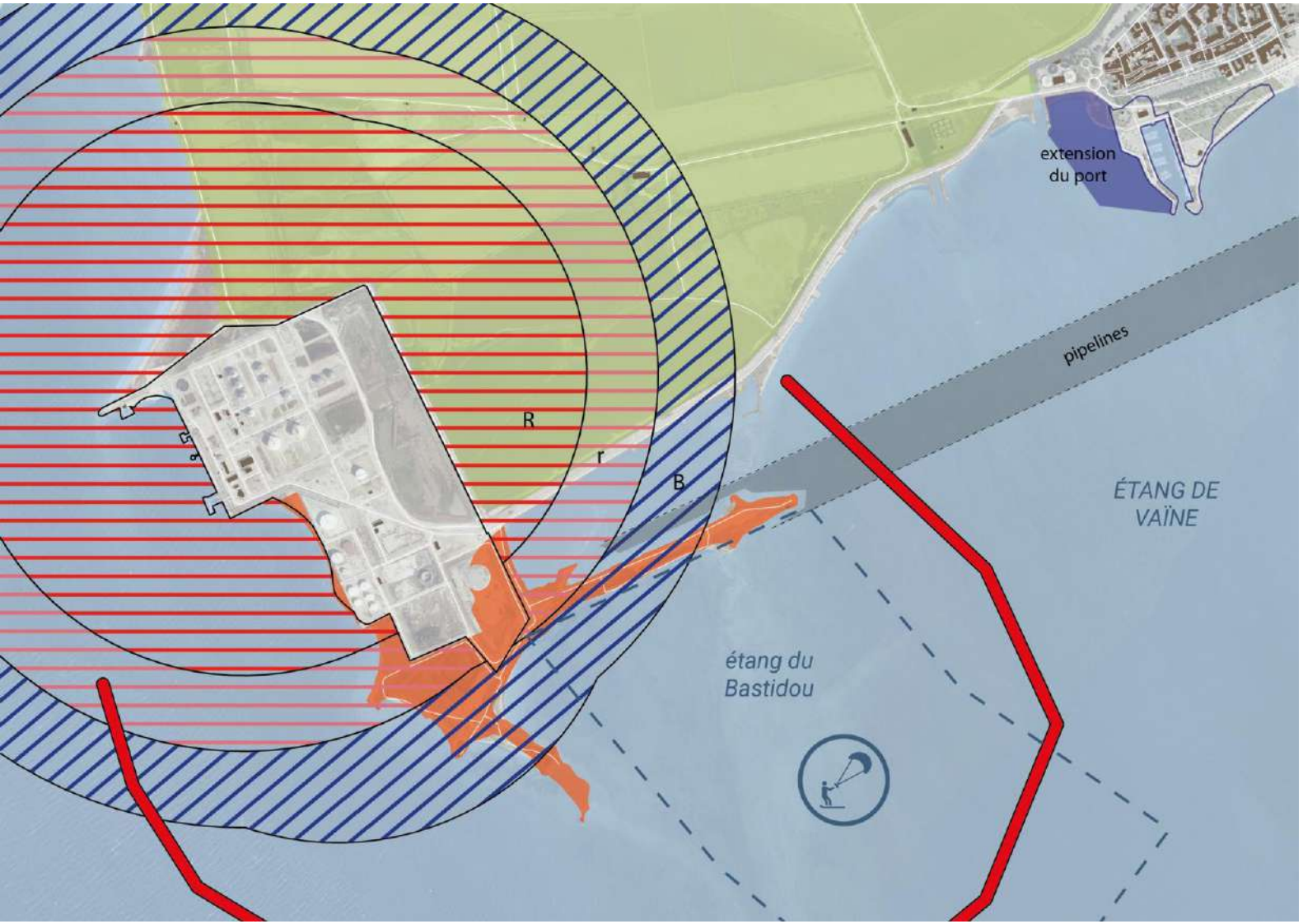

LÉGENDE

PPRT

- R : interdiction renforcée
- r : interdiction
- B : autorisation limitée
- pipelines

Loi littoral

Espaces Naturels Remarquables :
(article L146-6 du code de l'urbanisme)
aménagements très légers

Domanialité

- Domaine public maritime (DPM)
- État

Cadrer la pratique
Étude de fréquentation



Franck Pourcel, la petite mer des oubliés

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

La domanialité

Document de travail

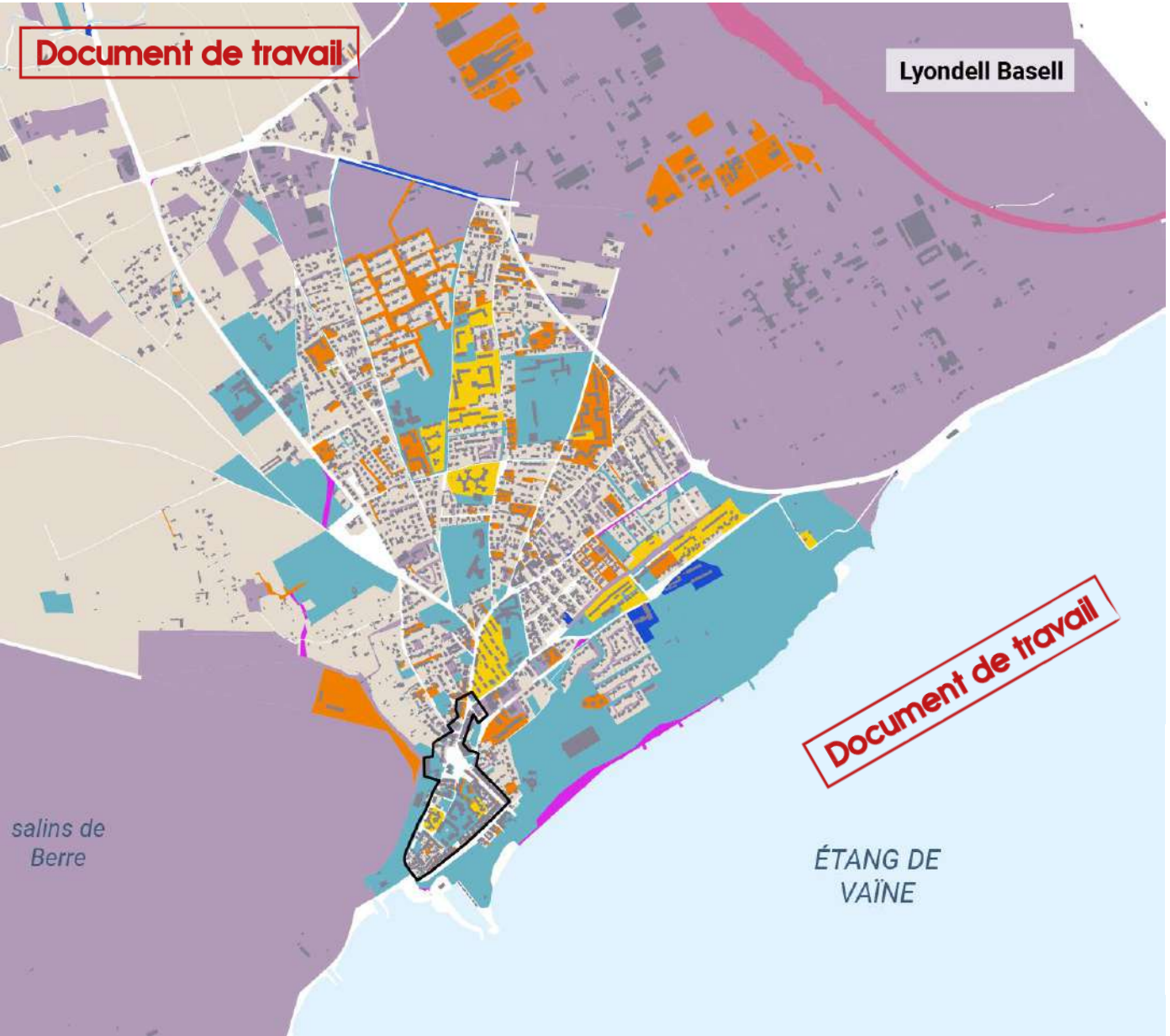

- Un foncier communal important surtout dans le centre et de la promenade
- Questions sur la domanialité :
  - Promenade ? DPM ?
  - Le port et la zone jusqu'à la Pointe (sans couleur) ?
- **ZOOM sur le port Albert Samson et sur la Pointe :**

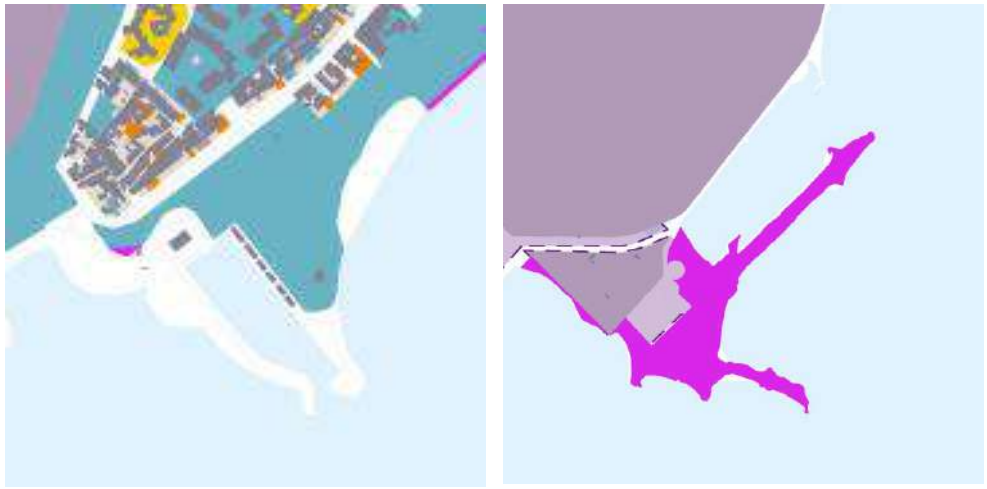

LÉGENDE

- Commune
- Région
- État
- Copropriétaires
- Office HLM
- Personne morale privée
- Personne physique
- Établissements publics

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Quel lieu de baignade ?

Document de travail

Des contraintes et des risques forts

Plage de la Romaniquette – Étang de Berre, Istres



Photo © Istres tourisme



Photo © Juliette Charvet

Bains de Kastrup – Copenhague, Danemark

Aménagement des berges de Paris Plage, Paris



Photo © Ville de Paris



Photo © Veules-les-Roses

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

L’étang support de nouveaux usages ?

Document de travail

Quelle constructibilité ?



Pont infini – Aarhus, Danemark

Photo © Aarhus I Billeder



Photo © Reuters

Club de kayak flottant, piscine et pontons – Faaborg, Danemark

Des événements sur l’eau ?



Cinéma flottant – Venise, Italie

Photo © Chaira Becattini



Photo © Getty Images

Pontons flottants, œuvre monumentale de Christo –Iseo, Italie

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

L’étang support de nouveaux usages ?

Document de travail

Exemple local



Var, 83

Photo © La compagnie des forestiers

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Donner à voir les espaces remarquables

Document de travail

Exemples d'aménagements pour parcours modes doux



Photo © Ar ter

Renaturation de la Seymaz – France



Photo © Scandinaviadreaming

Parcours doux– Fanoe, Danemark

Exemples d'aménagements de plage durables



Photo © nathan romero arkitekter

Plage d'Esbjerg– Esbjerg, Danemark



Photo © STUDIO FRIIS INGEMANSSON

Belvédère –Varde, Danemark

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

3

Axes stratégiques et vision

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Document de travail

ÉCONOMIE



Le fil rouge du projet : révéler l'attractivité

CADRE DE VIE

MOBILITÉ

<u>Les objectifs :</u>

- Redynamiser la commune de Berre l'Etang
- Changer l'image de la commune
- Renouer avec la croissance démographique et anticiper le vieillissement de la population
- Diversifier les usages et se positionner sur des créneaux porteurs

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Quatre axes potentiels

Document de travail

AFFIRMER UNE IDENTITÉ LITTORALE ET NAUTIQUE

Ouvrir le territoire communal et son centre sur l'étang, reconquérir le littoral et les espaces naturels au sein du bassin de vie
Développer des nouveaux usages, des programmations innovantes pour une attractivité renouvelée
Faire évoluer l'image de la commune afin de séduire et attirer de nouveaux habitants, usagers et consommateurs

FAVORISER UNE MISE EN RÉSEAU INTER-CONNECTÉE : DES ESPACES PUBLICS

S'appuyer sur l'attractivité du port et des équipements de la promenade en diversifiant les usages (foodtruck, événementiel....) pour favoriser une réappropriation
Favoriser la connexion, améliorer la lisibilité et proposer de nouveaux parcours « urbains » (mode doux, mode alternatif)
Ouvrir le centre sur le reste de la commune (porosités)

DÉVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES « ENDOGÈNES »

Générer des retombées économiques et commerciales liées au tourisme vert, nautique et sportif
Jouer la carte du tourisme d'affaires, des circuits courts, et de l'artisanat
Polariser et renforcer l'offre commerciale de proximité

RENOUER AVEC UNE INTENSITÉ URBAINE RESPECTUEUSE DE l'IDENTITÉ DU CENTRE ANCIEN

Positionner le village des pêcheurs au cœur de la nouvelle dynamique urbaine
Aérer et restructurer le tissu urbain du centre (réorganisation le stationnement)
Définir une programmation des nouvelles centralités (offre d'habitat et d'équipement complémentaire à positionner stratégiquement pour un centre augmenté)

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

La stratégie : révéler l'attractivité

Document de travail



I. Affirmer une identité littorale et nautique

- Création de plages
- Ouvrir l'Etang à la baignade
- Créer un point de vue sur les Salins de Berre
- Aménagements modulables et temporaires
- Pontons reliant les futurs cabanons à la future plage

II. Favoriser une mise en réseau inter-connectée : des espaces publics

- Mise en réseaux des différents espaces publics
- Mise en valeur de la promenade et du port
- Aménagement d'un skate parc
- Porosités / lisibilité des espaces
- Favoriser les modes doux sur les axes structurants
- Apaiser l'espace public
- Percée urbaine

III. Développer de nouvelles activités « endogènes »

- Commerce à diversifier et à sublimer
- Lien circuit court

IV. Renouer avec une itensité urbaine respectueuse de l'identité du centre ancien

- Création d'îlots de fraîcheur
- Parking modulable
- Mutation des bâtiments
- Proposer un habitat attractif pour les classes moyennes
- Réhabilitation des logements
- Futur espace rayonnant

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

5
Les suites

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Planning

Document de travail

Contribution de l'AUPA à la démarche Petites Villes de Demain **:**

Mars à avril..... Finalisation du diagnostic, des enjeux et des axes stratégiques

Mai à juin..... Première version du schéma d'orientations stratégiques

Juillet..... Première version de la convention d'engagement

Juillet à septembre..... Finalisation de la convention d'engagement

- Liste, priorisation et description des actions et études complémentaires à mener
- Repérage des partenaires à mobiliser
- Première estimation des financements nécessaires

> soit en termes d'études complémentaires à mener en 2023 (financement Banque des Territoires)
> soit en termes d'opérations d'aménagement à lancer

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Planning

Document de travail

Des études complémentaires envisagées avec financement Banque des Territoires :

Financement métropole..... Extension et réaménagement du port

Financement commune..... Requalification du centre-ville

Financement commune..... Aménagement de la centralité La Molle – Fernand Léger

Financement commune..... Réaménagement des espaces extérieurs de la copropriété La Mariélie

Financement commune..... Aménagement de la promenade et d'un sentier littoral

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

AUPA - Agence d'Urbanisme Pays d'Aix - Durance
Le Mansard Bât 4e Etage, Place Martin Luther King
Avenue du 8 mai 1945 - 13090 Aix-en-Provence

Tél: **04 42 23 12 17**

Mail : **aupa@aupa.fr**

www.aupa.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Plan d'Actions « Petites Villes de Demain » de la Commune de Berre l'Étang

Date mise à jour : 24/04/2026

Axe stratégique	Sous-axes	N° Action	Nom de l'action	Sous-actions	Pilote (MO)	Type Ingénierie/Opération	Calendrier prévisionnel				Coût de l'action	Partenaires potentiels **à questionner**									Potentiels appuis en ingénierie **à questionner**					
							Date lancement	Date Livraison	Statut	Commentaire avancement		Commune	EPCI	Région	Département	Etat	Banque des Territoires	Action Logement	ANAH	Autres	Agence d'urbanisme	CCI	CMAR	CAUE	CEREMA	Autres
AXE 1 : Affirmer une identité littorale et nautique	Ouvrir le territoire communal et son centre sur l'étang, reconquérir le littoral et les espaces naturels au sein du bassin de vie	Berre-A1-03	Mise en connexion et extension du sentier du littoral		GIPREB	Etude extension sentier littoral			En cours	Souhait GIPREB extension zone Natura 2000		**X**				**X**	A questionner			CEREMA : Financer les Sentiers de Nature	A questionner				**X**	
	Développer des nouveaux usages, des programmations innovantes pour une attractivité renouvelée	Berre-A1-04	Définition d'un nouvel usage pour le hangar des hydravions (AMI – Sens Urbain)		Commune	Etude d'opportunité			En cours	2 porteurs potentiels (programmation nautique et sportive)	45 820€ TTC	**X**		A questionner		Fonds friches ?										
		Berre-A1-05	Requalification et extension du port Albert Samson	Doubler le nombre d'anneaux (de 250 à 500 unités)	Métropole - Commune	Opération	A définir		A valider			**X**	**X**							Fonds d'Intervention Maritime ?						
		Berre-A1-06	Etude de programmation et de faisabilité des espaces publics : Plan guide de la promenade littorale de Berre l'Etang – Etude Sens Urbain		Commune	Etude	avr-26	fin 2026 ?	A venir	demande de cofinancement BdT en cours	85 104 €	**X**					**X cofinancement accordé, montant à définir**									
	Faire évoluer l'image de la commune afin de séduire et attirer de nouveaux habitants, usagers et consommateurs	Berre-A1-07	Définition d'une stratégie de marketing territorial :	Profiter de la démarche lancée par le GIPREB afin de proposer une communication unique et lisible sur les atouts du pourtour de l'étang, et mettre en avant ses spécificités.	Commune	Etude	T1 2024		En cours	Atelier réalisé sept 2025 (CCIMP - CMAR - AMP) poursuite stratégie marketing territorial	15 000 €	**X**					RAS									
AXE 2 : Favoriser une mise en réseau interconnectée des espaces	S'appuyer sur l'attractivité du port et des équipements de la promenade en diversifiant les usages (foodtruck, événementiel…) pour favoriser une réappropriation des berges	Berre-A2-02	Construction d'une salle de spectacle (350 places assises et 700 debout)		Commune	Aménagement	jan-23 (lancement marché)	sep-26 (livraison)	En cours	en chantier		**X**															
	Favoriser la connexion, améliorer la lisibilité et proposer de nouveaux parcours « urbains » (mode doux, mode alternatif)	Berre-A2-05	Favoriser les modes doux sur les axes structurants	Etude de faisabilité de l'aménagement d'une piste cyclable aux abords de l'Arc.	Commune	Etude de faisabilité	2023		En cours	etudes complémentaires (4 saisons) demande DREAL	67 640,00€ HT	**X**					**13 767,50 €** 50% assiette subventionnable (27 535 €)			LPO ? Parcours pédagogique						
	Ouvrir le centre sur le reste de la commune (porosités)	Berre-A2-06	Plan programme centre ancien - Berre l'Etang - CAUE - requalification des espaces publics du centre ancien (2019)		Commune	Etude / opération	Juin-24 (PC déposé)		En cours	Place attenante au parvis de l'église		**X**								ITI-FEDER (travaux) ?				A questionner		
AXE 3 Développer de nouvelles activités économiques « endogènes » et dynamiser le tissu économique dans la vie de la Commune	Générer des retombées économiques et commerciales liées au tourisme vert, nautique et sportif	Berre-A3-01	Etude valorisation potentiel du tourisme vert et bleu ; offre d'accueil en lien avec le projet d'hôtel, activités à promouvoir (Kite surf, école de voile, hébergement touristique, etc.)		Commune	Opération / application	2023 / 2024		En cours	Provence promotion (OT) - 12 juillet 2023 - Voir avec Saint-Chamas / Miramas favorable		**X**					A questionner								**ANCT ?**
	Jouer la carte du tourisme d'affaires	Berre-A3-02	Développer une stratégie sur le tourisme d'affaires		Commune	Etude	mai-24		En cours	**Lié à la modification Allégée n°1 et 2 du PLU = Sens Urbain**	54 400€ TTC	**X**					A questionner								**ANCT ?**
	Developper les circuits-courts : affirmer l'identité berroise et agricole	Berre-A3-03	Structuration de circuits-courts pour la cantine centrale, les cantines d'écoles, l'EHPAD : se mettre en lien avec le PAT métropolitain (AAP "Nos cantines durables", etc.)	étude de faisabilité (Sens Urbain) sur la mutualisation intercommunale de la cuisine centrale (Fos, Miramas, Cornillon-Confoux)	Commune	Etude de programmation / prospection / faisabilité	Eté 2023		En cours			**X**	**X PAT**													**Chambre d'agriculture ?**
		Berre-A3-04	Installation d'une boutique / point de vente des producteurs, réalisable grâce au succès du marché des producteurs		Commune	Opération			En cours	Cf. Modification allégée du PLU + achat du foncier aire covoiturage au Département							ingénierie / prêt co-investisseurs									
	Polariser et renforcer l'offre commerciale de proximité	Berre-A3-08	Etudier un projet de réhabilitation sur la Maison Rouge, comme nouveau lieu de vie Berrois	étude programmatique (Sens Urbain)	Commune		juil-25		en cours	(requalification urbaine) + locaux commerciaux communaux disponibles (ancien Bar de l'aviation, ancienne boucherie)	15 000 €	**50**				Marché à bons de commande ANCT 50%										
	Animer la Commune grâce à un tissu économique mobilisé	Berre-A3-09	Travailler sur un moyen d'accompagner l'association des commerçants afin de diversifier et d'étoffer leur action au sein de la vie communale.	Création d'asso des entrepreneurs berrois, Inauguration à prévoir, Pst : Stéphane SANTELLI	Commune	Ingénierie / Animation d'un réseau d'acteurs associatifs			En cours	vente bien communal à la foncière commerciale métropolitaine --> installation restaurant en CV (ex service des Sports)		**X**	X Marché avec les chambres							**Réseau initiative ?**		A questionner	A questionner			**Réseau initiative ?**
AXE 4 Requalifier le centre-ville et développer des dynamiques complémentaires et connectées	Améliorer le cadre de vie dans le centre historique et notamment le village des pêcheurs	Berre-A4-01	Continuer de lutter contre l'habitat indigne	S'inscrire dans le cadre du Pacte territorial métropolitain se mettre en cohérence avec le "plan façade".	Commune + AMP	Opérationnel		Marché en cours	En cours	commune passe en régie		**X**	Pacte Territorial + nouvelles modalités de financement	A questionner	A questionner	dispositifs ANAH	A questionner		A questionner						Opérateur
	Assurer une offre et des équipements de santé satisfaisants pour les Berrois	Berre-A4-06	EHPAD - 88 lits et résidence autonomie de 24 logements		Commune	Opération	2023		En cours	Conseil municipal début septembre Signature de la promesse de vente le 4 juin 2024 Attente des transferts de lits															
		Berre-A4-07	Création d'un complexe funéraire			Opération	2024		En cours																
Axe 5 Construire avec le plus grand nombre	Mettre en place une démarche de construction partagée dans le cadre du projet de territoire.	Berre-A5	La conception et la mise en œuvre du dispositif de concertation et de mobilisation sont une action prioritaire du plan d'actions. Construction partagée des actions avec les citoyens, les élus, les acteurs économiques et les différents services de la Commune dans un objectif d'inclusion (art. 6-7). Il faudra alors flécher les actions où cette co-construction serait possible. Il y aura également la possibilité pour les équipes communales de faire cette co-construction grâce à l'aide d'un opérateur.		Commune	Ingénierie de la co-construction				CMJ : projet de refuge avec la LPO Conseil de développement : tirage au sort des administrés (50 H et 50 F).			Marché "Aire Publique" Envie de Ville ?							Solliciter ? AUPA a déjà conduit des démarches similaires sur la Commune (tiers-lieu)					Aire Publique ?
Axe 6 Construire des outils de suivi et d'évaluation	Construire une évaluation à deux échelles : suivre et améliorer les actions de la Commune.	Berre-A6	Construire une évaluation à deux échelles (une évaluation par actions et une évaluation stratégique du programme). Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. La constitution du référentiel d'évaluation du programme est une action prioritaire du plan d'actions.		Commune	Ingénierie / réalisation d'outils de suivi et d'évaluation						**?**									Questionnée	Solliciter ? Expertise dans leur domaine (affiner les indicateurs)	Solliciter ? Expertise dans leur domaine (affiner les indicateurs)	Solliciter ? Expertise dans leur domaine (affiner les indicateurs)	Solliciter ? Expertise dans leur domaine (affiner les indicateurs)	

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° XX

NOM COURT DE L'ACTION

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	
Action n°	
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type de l'organisation
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc (0,5 à 1 page max, renvoyer si besoin à une annexe détaillée)
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Dépenses prévisionnel/définitif	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement parmaître d'ouvrage et/ou financeur. Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, foncier…, les valoriser). Les coûts doivent être en **hors taxe**. Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement. Préciser les recettes éventuellement envisagées
Plan de financement prévisionnel / définitif	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,…). Préciser lesrecettes (de cession ou d'exploitation) éventuellement envisagées
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes, les procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

	appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg / PNRQAD/NPNRU/en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU/dans le programme Avenir Montagne ? [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?
Annexes	Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur Carte si opportun

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026